

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG

1^{er} mai 1923 : suite de la [Compagnie française de Kong](#).

Édouard PICANON, président

Né à Chemilly (Allier), le 2 septembre 1854.

Fils d'Auguste Étienne Picanon et d'Henriette Sophie Berthoud,
Marié avec Catherine Lebraud. Dont :

— Lucie, mariée à Hanoï, le 5 novembre 1895, avec Louis Friquegnon, capitaine d'infanterie de marine, détaché à l'état-major des Troupes de l'Indo-Chine, chevalier de la Légion d'honneur. Remariée en 1913 avec Julien Wavrinek, négociant ;

— Augustine Sophie Henriette, mariée à Frédéric Mettetal (1863-1922), avocat au Tonkin, administrateur de la Compagnie indochinoise d'électricité et de l'Eau et électricité de l'Indochine ;

— Eugène (1878-1957) : commis de services civils de l'Indochine, secrétaire de la mairie d'Haïphong, inspecteur général de 2^e classe des colonies. Représentant de l'État auprès de la [Compagnie française immobilière des Nouvelles-Hébrides](#) (nov. 1924),

Veuf, remarié avec Joséphine Leroux.

Secrétaire général p. i. du gouvernement général de l'Indochine (18 juin-12 août 1895),
inspecteur général des colonies, contrôleur financier de l'Indo-Chine
lieutenant-gouverneur de la Cochinchine (1898-1901).
gouverneur de la Nouvelle-Calédonie (1902-1905),
gouverneur de la Guyane (1906-1907),
directeur général des Douanes et Régies d'Indochine (1911-1913).
directeur du contrôle au ministère des colonies (jan. 1914),
président de la délégation française à la commission franco-anglaise des Nouvelles-Hébrides (mai 1914),

Adjoint au directeur général des approvisionnements de siège au camp retranché de Paris (1915),

président d'honneur du Comité d'assistance aux travailleurs indo-chinois (janvier 1916) ;

Président de la [Caisse de prêts immobiliers](#) à Casablanca (1920), filiale marocaine du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Président de la [Nouvelle Compagnie française de Kong](#) (septembre 1923),

et de la [Compagnie des bois de la Côte-d'Ivoire](#) (1923),

administrateur de la [Compagnie générale des bois coloniaux](#) (1927),

de la [Compagnie coloniale de Vaté](#) (1927),

de la [Compagnie coloniale des Éts N. Hagen](#) (Nouvelles-Hébrides)(déc. 1927),

de l'[Union forestière africaine](#) (1928),

de la [Compagnie indochinoise des mines](#) (1929),

président de la [Société française des Nouvelles-Hébrides](#) (1929),

administrateur de la [Compagnie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides](#) (mars 1930)

1/2

Commandeur de la Légion d'honneur (13 juillet 1915).
Membre de l'Académie des Sciences coloniales.
Vice-président de la fondation Lucien de Reinach (1931).

Compagnie française de Kong
(*La Journée industrielle*, 19 septembre 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 59, rue Saint-Lazare, tenue hier sous la présidence de M. Édouard Picanon, a approuvé les comptes de l'exercice 1922-1923 que nous avons publiés dans notre numéro du 7 septembre et se soldant par un bénéfice de 110.398 fr. 42 qu'elle a décidé de reporter à nouveau.

L'assemblée extraordinaire qui devait statuer sur la mise en liquidation de la compagnie par suite de l'expiration du terme social et sur l'apport de l'actif à une autre société, a été remise à une date ultérieure, faute de quorum.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 septembre 1923)

Les actionnaires de cette Société se sont réunis le 18 septembre 1923 en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Édouard Picanon.

D'après les documents officiels, le conseil a continué au cours de l'exercice 1922-23 l'œuvre de réorganisation entreprise l'année précédente. Les circonstances difficiles dues à la crise économique, aux fluctuations des changes, à la persistance de liquidations en partie forcées, ont affecté les résultats de l'exercice qui se traduisent toutefois par un léger solde créditeur de 119.393 francs.

Afin d'assainir définitivement la situation, le conseil propose aux actionnaires de consacrer à l'amortissement de divers postes de l'actif les réserves sur portefeuille : 1.649.647 francs et sur augmentation de capital : 2 millions 786.055 francs.

[Participation dans la [Compagnie des Bois de la Côte-d'Ivoire](#)]

Mentionnons à ce propos que la réserve sur portefeuille présentait déjà, par rapport à l'année précédente, une différence en moins de 881.316 francs représentant la moins-value sur la réalisation d'une partie du portefeuille. Le portefeuille-titres — qui constitue en effet le poste le plus important de l'actif de la Compagnie de Kong — a été allégé de la totalité des actions de la Société minière et foncière de Bandama et d'une notable partie des actions Kokumbo Ivory Coast, une partie des disponibilités provenues de ce chef ayant été consacrée à une participation dans la Compagnie des Bois de la Côte-d'Ivoire qui a continué l'exploitation des anciens Établissements Plagelat et Charrière. Le conseil attend les meilleurs résultats de cette opération.

À unanimité, l'assemblée a adopté les propositions du conseil d'administration relatives aux amortissements et nommé MM. Ernest Hugot et Henri Neuschwander commissaires des comptes.

Faute de quorum, l'assemblée extraordinaire qui devait se tenir à l'issue de l'assemblée ordinaire, a été renvoyée au 5 octobre prochain.

CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 octobre 1923)

Nouvelle compagnie française de Kong. — Capital 100.000 francs, divisé en 1.000 actions de 100 francs. Siège social, à Paris, 6, rue Marignan. Conseil d'administration: Société Paris-Maroc, R. Gompel, E. Leplanquais ¹. Statuts déposés chez M^e Revel, à Paris. — *Loi*, 29 septembre 1923.

La Coloniale

(*L'Argus*, 28 octobre 1923)

[...] Nous sommes heureux de constater que la Société d'assurances La Coloniale a été définitivement constituée au capital de 8.000.000 francs, avec un conseil d'administration qui réunit les sommités du monde colonial, ainsi que l'on peut en juger par les noms qui suivent :

Administrateurs

Jules Galula, consul de San-Salvador, administrateur délégué de la Compagnie commerciale méditerranéenne, administrateur de la Compagnie de Kong (Côte-d'Ivoire), Marseille.

Nouvelle Compagnie française de Kong
(*La Journée industrielle*, 11 décembre 1923)
(*Le Journal des finances*, 21 décembre 1923)

L'assemblée extraordinaire du 10 courant a approuvé provisoirement l'apport en nature fait par le liquidateur de la Société française du Kong (Côte-d'Ivoire).

Augmentation de capital

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(AFRIQUE OCCIDENTALE)
Société anonyme
Siège social : à Paris, rue de Marignan, n° 6
(*BALO*, 18 janvier 1924)

I. — Suivant contrat sous signatures privées en date .à Paris du sept décembre mil neuf cent vingt trois, dont l'un des originaux a été déposé au rang des minutes de M^e Revel, notaire à Paris, suivant acte reçu par lui le trois janvier mil neuf cent vingt-

¹ Ernest-Henri Leplanquais : lieutenant de vaisseau, directeur, puis administrateur de la Société industrielle marocaine, filiale de Paris-Maroc. Administrateur de la Compagnie industrielle des Pêcheries de l'Ouest-africain (1912). Chevalier (1920), puis officier (1932) de la Légion d'honneur.

quatre, la Société anonyme « Paris-Maroc », au capital de soixante millions de francs, dont le siège est à Paris, rue de Marignan, numéro 6, ayant agi en qualité de liquidatrice de la Société dite Compagnie Française de Kong (Côte-d'Ivoire), société anonyme au capital de huit millions deux cent mille francs, dont le siège est à Paris, rue Saint-Lazare, numéro 59, aujourd'hui dissoute, a fait apport à la Société dite Nouvelle Compagnie Française de Kong (Afrique Occidentale), anonyme, au capital de cent mille francs, dont le siège est à Paris, rue de Marignan, numéro 6, des biens ci-après désignés composant l'actif de la Société dissoute, savoir :

§ 1^{er}. — Biens mobiliers

Une maison de commerce dont les bureaux sont à Paris, rue Saint-Lazare, numéro 59, pour l'exploitation de comptoir et factureries à la Côte-d'Ivoire, comprenant :

Les clientèle et achalandage y attachés :

Le matériel servant à cette exploitation se trouvant dans les comptoirs et établissements ci-après désignés sous le paragraphe 2, et le matériel fluvial à la Côte-d'Ivoire ;

Le droit à toutes concessions ou conventions et avantages qui ont pu être passés avec le ministère des Colonies ou autres ;

Et les éléments d'actif de la dite maison de commerce, comprenant :

Premièrement. — Les espèces en caisse en Afrique et à Paris, se montant à trois cent quarante-quatre mille trois cent trente-trois francs soixante-dix-huit centimes, ci.

344.333 78

Deuxièmement. — Les dépôts en Banque, comprenant :

Banque de l'Afrique Occidentale	342 46	
Banque française de l'Afrique Equatoriale	430.348 91	
Comptoir National d'Escompte	237.859 80	
La Lancashire et Yorkshire	63.247 57	
Société financière française et coloniale	309.606 95	
Créances sur divers représentées par des traites	195.000 00	
Ensemble	1.236.405 69	

Troisièmement. — Les débiteurs divers comprenant :

Créances sur les assurances maritimes	8.631 98	
Créance sur la Société Commerciale Méditerranéenne	298.295 15	
Créances sur Comptoirs africains	35.806 80	
Créances sur divers	53.355 78	
Créance sur Établissements Poizet	8.641 90	
Créance sur services administratifs du Grand-Bassam	5.190 61	
Créances sur divers à Grand-Bassam	23.551 48	
Avances consenties sur produits et bois, en consignation	148.541 60	
Vente à terme à recouvrer	98.773 35	
Diverses créances de moindre importance d'un total de	11.439 07	
Total	692.227 72	

Quatrièmement. — Marchandises dans les comptoirs se décomposant ainsi :

Tissus et confections	811.109 35
Quincaillerie	477.123 15
Comestibles	286.273 90
Vins et liqueurs	310 130 05
Produits pharmaceutiques	47.712 30
Parfumerie	119.280 75

Papeterie	47.715 00
Divers	763.394 36
Total	2.862.738 86

Cinquièmement. — Produits se décomposant comme suit :

Amandes de palme	39.526 93
Huile de palme	213.271 38
Café	166.015 00
Cacao	58.695 18
Piments, caoutchoucs, divers	26.379 05
Valeur des emballages	68.695 00
Total	572.582 54

Sixièmement. — Les valeurs en portefeuille, toutes au porteur, comprenant :

Cent sept mille quatre cent soixante-quinze actions de la Société Kokumbo ;
 Vingt-neuf mille sept cent cinquante actions de la Compagnie Générale des Comptoirs Africains ;
 Cinquante actions de la Compagnie Bordelaise des Comptoirs Africains ;
 Vingt actions de la Société Auxiliaire Africaine ;
 Participation à la Société des Palmeraies Africaines ;
 Participation à la Compagnie des Bois de la Côte-d'Ivoire.
 Le tout s'élevant à 3.168.696 fr.

Septièmement. — Les sommes à récupérer pour les causes suivantes:

Impôt sur le revenu payé d'avance	54.664 82
Droits de transmission à récupérer	172.521 87
Total	227.186 69

Huitièmement. — Et l'ensemble des résultats actifs résultant de l'exploitation des biens apportés obtenus depuis le premier mai mil neuf cent vingt-trois au jour où le présent contrat sera définitif.

\$ 2. — Biens immeubles

Les comptoirs et établissements commerciaux que la Société en liquidation possède à la Côte d'Afrique, ainsi que les cases et immeubles par nature ou par destination qui en dépendent.

Ces comptoirs sont situés :

À Grand-Bassam, d'une contenance de	24.658 m ²
Abidjan, d'une contenance de	3.000 m ²
Dabou et ses sous-factoreries de	2.946 m ² 85
Bouboury	1.116 m ²
Akrediou	3.966 m ²
Cosroüe	2.543 m ² 35
Toupah	1.200 m ²
Agboville	3.000 m ²
Dimbroko	4.950 m ²
Assinie	19.901 m ² 53
Et sa sous-factorerie. Eboé	1.250 m ²
Aboisso	3.297 m ² 35

Lahou et ses sous-factoreries 9.457 m² 63
Tiassalé 4.968 m²
Ahuacré 937 m² 50
Bouaké 5.000 m²

Total de la contenance 92.192 m² 21

D'une valeur de trois cent cinquante mille francs.

Cet apport, qui a été soumis à la condition suspensive de son approbation définitive par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Nouvelle Compagnie française de Kong, a été consenti moyennant l'attribution à la société en liquidation de quatre-vingt-deux mille actions entièrement libérées de cent francs chacune à créer à titre d'augmentation du capital, et qui participeraient aux bénéfices à partir du trente et un août mil neuf cent vingt-trois, date de la constitution de la dite Société Nouvelle Compagnie française de Kong. Lesquels titres seraient créés au porteur et seraient immédiatement négociables par application de l'article 3, paragraphe 4, de la loi du vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept, modifiée par la loi du seize novembre mil neuf cent trois.

II. — Suivant délibération en date du dix décembre mil neuf cent vingt-trois, dont copie a été déposée pour minute à M^e Revel, notaire à Paris, aux termes de l'acte sus-énoncé du trois janvier mil neuf cent vingt-quatre, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Nouvelle Compagnie française de Kong a :

Troisièmement îles débiteurs divers comprenant :

Après avoir pris connaissance du contrat d'apport du sept décembre mil neuf cent vingt-trois sus-énoncé, approuvé et accepté provisoirement cet apport, mais sous réserve de sa vérification et de son approbation définitive, conformément à la loi.

Et nommé un commissaire pour faire un rapport sur la valeur dudit apport et sur les attributions et avantages qui en sont la représentation.

III. — Aux termes du procès-verbal d'une délibération prise le vingt-deux décembre mil neuf cent vingt trois, et dont copie a été déposée pour minute à M^e Revel susnommé, aux termes de l'acte sus-énoncé du mois janvier mil neuf cent vingt-quatre, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la même Société a notamment :

1^o Adopté les conclusions du rapport du commissaire et approuvé l'apport en nature fait par le liquidateur de la Société dite Compagnie Française de Kong (Côte-d'Ivoire), aux termes du contrat énoncé plus haut, ainsi que les attributions et avantages particuliers stipulés en représentation de cet apport ; au moyen de quoi les dits apports ont été reconnus définitifs.

2^o Comme conséquence, décidé l'augmentation du capital de ladite Société de huit millions deux cent mille francs par la création de quatre-vingt-deux mille actions de cent francs, entièrement libérées, qui seraient remises au liquidateur de la Société dite Compagnie Française de Kong, et que, par suite, le capital social serait porté à huit millions trois cent mille francs divisé en quatre-vingt trois mille actions de cent francs, dont quatre-vingt-deux mille actions d'apport et mille actions souscrites en espèces.

Article 6. — Le capital social est fixé à huit millions trois cent mille francs, divisé en quatre-vingt trois mille actions de cent francs, dont quatre-vingt deux mille actions entièrement libérées et mille actions émises contre espèces et à libérer en numéraire.

Les quatre-vingt deux mille actions représentant l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du vingt-deux décembre mil neuf cent vingt ont été attribuées au liquidateur de la Société dite : Compagnie Française de Kong (Côte-d'Ivoire), en représentation de ses apports, résultant d'un acte sous swings privés en date du sept décembre mil neuf cent vingt-trois.

Expéditions, tant du contrat d'apport du sept décembre mil neuf cent vingt-trois, que des deux procès-verbal des délibérations prises par l'Assemblée générale, les dix et vingt-deux décembre mil neuf cent vingt-trois, et de l'acte notarié du trois janvier mil neuf cent vingt-quatre, le tout sus-énoncé, ont été déposées le dix-sept janvier mil neuf

cent vingt-quatre, aux greffes de la Justice de Paix du huitième arrondissement de Paris et du Tribunal de Commerce de la Seine.

Pour extrait :
Revel.

Nouvelle Compagnie française de Kong (Afrique Occidentale)
(*La Journée industrielle*, 20 janvier 1924)

L'assemblée extraordinaire tenue récemment a régularisé l'augmentation du capital porté de 100.000 à 8.300.000 fr. par la création de 82.000 actions de 100 fr. attribuées en rémunération d'apports au liquidateur de la Compagnie française de Kong (Côte-d'Ivoire).

COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
[CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ DES PALMERAIES DU CAMEROUN]
(*Les Annales coloniales*, 19 septembre 1924)

Cette société vient de participer avec le groupe Hirsch et la Banque de l'union parisienne [BUP], à la constitution de la Société des Palmeraies du Cameroun, au capital d'un million, qui a pour objet l'exploitation de palmiers à huile à Bomono-Tapa, d'une superficie de 1.000 hectares, en majeure partie en pleine production, et qui provient des biens allemands séquestrés au Cameroun.

1924 (septembre) : CONSTITUTION DE LA
COMPAGNIE FORESTIÈRE DE L'INDÉNIÉ

COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 octobre 1924)

L'exercice 1923-1924 s'est soldé par un bénéfice de 1.722.123 fr. 21. Le dividende a été fixé à 10 fr. pour les actions nominatives et au porteur libérées entièrement et à 6 fr. pour les autres .

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 27 octobre, sous la présidence de M. Picanon. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1924, qui s'est soldé par un bénéfice net de 1.722.123 fr. 21. Le dividende a été fixé à 10 fr. brut pour les actions au porteur entièrement libérées (net 8 fr. 30) ; 10 fr. pour les actions nominatives entièrement libérées (net 8 fr. 80) ; 8 fr. pour les actions non entièrement libérées (net 7 fr. 04). Le paiement de ces dividendes aura lieu à partir du 1^{er} novembre prochain. Le reliquat, après répartition, s'élevant à 242.404 fr. 76, a été reporté à nouveau.

La nomination en qualité d'administrateurs de MM. Picanon, Callot, Gaston Lévy, Mizakiet Katz a été ratifiée.

Durant l'exercice, l'instabilité des changes étrangers et les fluctuations de prix et de cours qui en résultent, n'ont pas été sans contrarier dans une certaine mesure, dit le rapport, les transactions en Afrique. Néanmoins, la situation économique des territoires africains a marqué une sensible progression.

Les efforts tentés par le conseil, en vue de la réorganisation des éléments de l'ancienne Compagnie, ont commencé à porter leurs fruits. Le conseil a développé dans une proportion appréciable les exportations et les importations de la Société. La plantation d'Elima, qui constitue un élément appréciable des importations, donne de bons résultats. Le conseil poursuit méthodiquement son extension ; 17.000 arbres ont été plantés cette année.

La Compagnie générale des comptoirs africains, filiale de la Société, a donné des résultats encourageants, ainsi que la participation dans la Compagnie des Bois de la Côte-d'Ivoire.

Une participation a été prise, au cours de l'exercice, dans la Société de gérance africaine, qui a exploité les anciens établissements de la Compagnie bordelaise des Comptoirs africains en Côte-d'Ivoire, Cameroun et Casamance. Cette dernière société étant sur le point d'arriver à expiration, le conseil de la Nouvelle Compagnie Française de Kong, conformément aux accords d'origine et pour poursuivre le plan d'extension de la Société, va réaliser l'unité d'action et de gestion entre la Société de gérance africaine et la Compagnie générale des Comptoirs africains.

1925 : reprise en mains des **Éts ROUX-BAUDRAND FRÈRES**
FILIALISATION DE LEUR EXPLOITATION FORESTIÈRE SOUS LE NOM DE
SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA

NOTES ET VALEURS DU JOUR

(La Cote de la Bourse et de la banque, 17 août 1925)

On a pu remarquer que, jusqu'ici, les actions de la Compagnie française de Kong sont restées en dehors du mouvement de reprise qui s'est manifesté dans la plupart des compartiments. Elles se cantonnent aux environs du cours de 176 fr.

Cependant, comme nous avons déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de l'exposer, le Kong est notamment une affaire de caoutchouc ; ses plantations de la Côte-d'Ivoire se sont même développées de façon notable. Or, les affaires de caoutchouc sont actuellement en pleine vogue.

Le Kong, par ailleurs, en dehors de ses exploitations propres — en tête desquels se place des comptoirs commerciaux parfaitement organisés — possède une participation importante dans des firmes en plein essor, telles que les Palmeraies du Cameroun qui auraient réalisé pendant leur premier exercice social des bénéfices atteignant près de la moitié de leur capital ; la Société du Coton africain qui, après avoirensemencé près d'un millier d'hectares dans la Vallée du Niger, a pris sur la Côte-d'Ivoire une concession de 200 hectares où elle a préparé une récolte pour cette année ; la Forestière de l'Indénié, qui a maintenant achevé le tracé de la voie destinée au transport des milliers de tonnes de bois d'acajou que renferment ses chantiers ; la Compagnie des Bois de la Côte-d'Ivoire, dont les résultats furent, en dernier lieu, particulièrement brillants et enfin la Compagnie générale des comptoirs africains, dont le chiffre d'affaires de la période écoulée de 1925 dépasse de 50 % celui de la période correspondante de 1924.

Par ailleurs, il semble qu'on puisse tenir dès maintenant pour certain que les bénéfices réalisés par le Kong au cours de l'exercice qui a pris fin le 30 avril dépassent quelque peu le chiffre de 2 millions, alors que l'exercice précédent ne laissa guère plus de 1.700.000 fr.

Dans de telles conditions, il est évident que les cours actuels de Kong sont à mettre à profit : un mouvement en avant ne peut en effet tarder à se produire sur une valeur qui présente de tels attraits.

Nouvelle Compagnie Française de Kong
(*La Journée industrielle*, 30 octobre 1925)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 6, rue de Marignan, tenue hier, sous la présidence de M. Picanon, a approuvé les comptes que nous avons publiés et se soldant par un bénéfice net de 2.452.376 fr., y compris le report antérieur de 242.404 fr. Elle a fixé le dividende à 10 fr. brut par action.

MM. Edmond [Édouard] Picanon, Tony Callot, Robert Gompel, Maurice Mizraki et Gaston Lévy² ont été réélus administrateurs.

Le rapport passe en revue la situation des différentes participations sociales.

La principale filiale, la Compagnie générale des comptoirs africains, a cédé à la société, le 1^{er} janvier dernier, les immeubles et installations qu'elle possédait en Côte-d'Ivoire. Cette acquisition permet d'envisager une nouvelle progression des affaires sociales dans cette colonie. Dans les colonies où elle est installée et surtout dans les colonies anglaises, la Compagnie générale des comptoirs africains a bénéficié de l'essor pris par toutes les possessions d'Afrique. Les bénéfices qu'elle a réalisés lui permettront vraisemblablement de distribuer, pour l'exercice clos le 30 juin dernier, un dividende de 8 %.

La participation sociale dans la Compagnie des Bois de la Côte-d'Ivoire a donné des résultats satisfaisants.

La Compagnie forestière de l'Indénié, fondée au cours de l'exercice, poursuit actuellement la construction de voies ferrées destinées à atteindre des parties de la Grande Forêt à la Côte-d'Ivoire, riches en bois précieux et en bois de construction, inexploitées jusqu'ici parce qu'elles ne disposaient pas de moyens d'évacuation. Elle se propose d'entreprendre cette exploitation avec un outillage en rapport avec les progrès accomplis en cette matière.

Désireuse d'accroître ses importations de matières premières, la Nouvelle Compagnie Française de Kong s'est intéressée à deux affaires agricoles différentes.

La première, la Compagnie des Palmeraies du Cameroun, a racheté, dans cette colonie, une plantation d'un millier d'hectares de palmiers à huile, plantés avant la guerre le long de la voie ferrée et à 12 kilomètres du port de Duala. Cette exploitation, sillonnée de voies Decauville, était en rapport, lors de cette acquisition. La nouvelle société s'efforce à la fois, d'en accroître l'étendue en continuant à planter et d'en améliorer le rendement, par la création d'une huileriez sur les lieux.

La seconde, la Société du Coton Africain, exploite d'ores et déjà des plantations de coton qu'elle a créées, dans la boucle du Niger ; elle poursuit actuellement la création de plantations nouvelles dans la région du terminus actuel du chemin de fer de la Côte-d'Ivoire.

Le rapport signale également que la société a jusqu'ici poursuivi méthodiquement l'extension de sa plantation d'Elima. Cette année encore, elle a planté 35.000 pieds, portant ainsi le nombre de ses arbres à viron 300.000. dont un tiers, soit 100.000 arbres, est en pleine production.

Estimant préférable de doter la plantation d'Elima d'une autonomie à la faveur de laquelle elle pourrait recevoir tout le développement qu'elle mérite, le conseil a résolu

² Gaston Lévy : ancien administrateur délégué de l'ancienne Compagnie française de Kong, son représentant au conseil de la [Compagnie bordelaise des comptoirs africains](#).

de la vendre pour le prix de 2.250.000 fr. à une société qui se fonde à Grand-Bassam, au capital de 3.250.000 francs.

Le capital de la nouvelle société est garanti à la Nouvelle Compagnie Française de Kong et le conseil offre à ses actionnaires un droit de priorité absolu dans la souscription en leur réservant la faculté de souscrire une action de 250 fr. de la Société des Plantations d'Élima pour dix actions de Kong.

1926 (janvier) : CONSTITUTION DES [PLANTATIONS D'ÉLIMA](#)

1926 (FÉVRIER) : CONSTITUTION DE LA [SOCIÉTÉ DU COTON AFRICAIN](#)

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 23 février 1926*)

Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de signaler l'intérêt que présente la Nouvelle Compagnie française de Kong et de mettre en relief les perspectives qu'offre cette affaire dont l'activité se développe d'une façon continue.

Nous croyons intéressant de rappeler les circonstances de ce développement en analysant les comptes de l'exercice 1924-25. La création de la Nouvelle Compagnie de Kong, suite de l'ancienne entreprise, remonte à l'année 1923, avec un objet social élargi qui a notamment permis de perfectionner les organismes d'achat, de vente et de plantation dont elle avait pris possession.

On se souvient que le but principal de transformation de la société était de prendre des intérêts dans différentes affaires agricoles ou industrielles susceptibles de contribuer au développement de la société et de créer des filiales, tant en Côte-d'Ivoire que dans d'autres colonies de l'Afrique française ou anglaise.

C'est pourquoi la Nouvelle Compagnie de Kong a participé à la création de la Compagnie générale des comptoirs africains, dont le doublement du chiffre d'affaires réalisé pour le premier semestre de l'exercice en cours, met en relief le développement.

Elle a également participé à la création de la Compagnie des bois de la Côte-d'Ivoire, de la Compagnie des Palmeraies du Cameroun, de la Compagnie Forestière de l'Indénié. Elle s'est aussi intéressée récemment à la Société du Coton Africain et à la création de la Société d'Élima. Nous reviendrons plus loin sur les conditions dans lesquelles cette dernière a été réalisée.

Comme nous l'avons annoncé, les Comptoirs Africains et Kong ont pris une participation importante dans les Établissements Leroy, à Livarot. Étant donné la rareté et le prix du contreplaqué en feuilles d'acajou, et des billes de bois d'acajou débitées sous toutes sortes de formes par les Établissements Leroy, l'accord conclu entre ces établissements et les Comptoirs Africains, qui en font l'exploitation, sera avantageux à la fois pour les deux entreprises et pour Leroy qui sera dispensé du concours très onéreux des intermédiaires.

[Participation dans la [Compagnie d'exploitations forestières africaines](#)]

D'autre part, dans le but de développer l'exploitation et le commerce des bois, la société, de concert avec la Compagnie générale des comptoirs africains vient encore de prendre une grosse participation dans la Compagnie d'exploitations forestières

africaines (C.E.F.A.). Ainsi ces deux sociétés vont donc être placées dans une situation de premier plan pour ce genre particulièrement rémunérateur d'affaires.

Tant en ce qui concerne Kong, qu'en ce qui touche aux Comptoirs Africains, ainsi d'ailleurs qu'aux autres filiales de Kong, il y a lieu de remarquer qu'il s'agit d'affaires protégées au point de vue fiscal, en raison des mesures spéciales dont bénéficient les affaires de ce genre, afin de favoriser l'exploitation de nos colonies. Enfin, ces sociétés effectuent presque toutes leurs recettes en or, ou plutôt en livres sterling et elles vendent des produits de grande consommation dont les prix se règlent sur les cours internationaux.

Nous allons examiner maintenant les résultats laissés par les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes de l'exercice 1924-1925 font ressortir un bénéfice net de 2.209.971 fr. 44, contre 1 million 722.123 fr. 21 précédemment. Après adjonction du report antérieur, qui s'élève à 242.404 fr. 76, le solde disponible se monte à 2.452.376 fr. 20. Le dividende a été fixé à 10 fr. brut par action nominative ainsi que par action au porteur, comme précédemment. Comparativement à l'exercice précédent, le bénéfice a été réparti comme suit :

Réserve légale	86.106 15	110.198 57
Tantièmes	172.201 30	220.997 14
Intérêt statutaire de 6 %	362.800 00	780.000 00
Intérêts aux actions libérées de moitié	78.000 00	—
Dividende complémentaire	780.000 00	520.000 00
Réserve pour fluctuations de cours	—	500.000 00
Report à nouveau	212.404 70	320.880 49
	<u>1.722.123 21</u>	<u>2.452.376 20</u>

Voici, comparé au précédent, comment se présente le dernier compte de profits et pertes :

	1924	1925
CHARGES		
Frais d'exploitation Europe et Afrique	—	1.558.488 96
Comptes d'ordre	108.234 22	169.088 59
Gratifications, intérêts aux agents, allocations et jetons de présence	21.466 64	—
Amortissement de frais de premier établissement	113.256 20	—
Total des charges	<u>299.238 81</u>	<u>1.827.577 55</u>
PRODUITS		
Produit brut de l'exercice	1.954.376 59	3.903.715 28
Comptes d'ordre	67.035 43	133.763 71

Total des produits	<u>2.021.412 02</u>	<u>4.037.548 99</u>
Rappel des changes	299.288 81	1.827.577 55
Bénéfice net	<u>1.722.123 21</u>	<u>2.209.971 44</u>
Report antérieur	—	242.404 76
Solde disponible	<u>1.722.123 21</u>	<u>2.452.376 20</u>

Le rapport mentionne que la principale filiale de la société, la Compagnie générale des comptoirs africains, lui a cédé, le 1^{er} janvier dernier, les immeubles et installations quelle possédait en Côte-d'Ivoire. Cette acquisition permet d'envisager une nouvelle progression des affaires dans cette colonie.

Dans les colonies où elle est installée et surtout dans les colonies anglaises, la Compagnie générale des comptoirs africains a bénéficié de l'essor pris par toutes les possessions d'Afrique. Les bénéfices qu'elle a réalisés lui ont permis de distribuer, pour l'exercice clos le 30 juin dernier, un dividende de 8 %.

La participation de la société dans la Compagnie des Bois de la Côte-d'Ivoire a continué à donner des résultats très satisfaisants.

La Nouvelle Compagnie française du Kong a contribué à la fondation de la Compagnie forestière de l'Indénié. Cette société poursuit actuellement la construction de voies ferrées destinées à atteindre des parties de la Grande Forêt à la Côte-d'Ivoire, riches en bois précieux et en bois de construction, inexploitées jusqu'ici parce qu'elle ne disposaient pas de moyens d'évacuation. Elle se propose d'entreprendre cette exploitation avec un outillage en rapport avec les progrès accomplis en cette matière.

La société s'est intéressée également à deux affaires agricoles différentes. La première, la Compagnie des Palmeraies du Cameroun, a racheté, dans cette colonie, une plantation d'un millier d'hectares de palmiers à huile, plantés avant la guerre le long de la voie terrée et à 12 kilomètres du port de Duala. Cette exploitation, sillonnée de voies Decauville, était en rapport lors de cette acquisition. La nouvelle société s'efforce à la fois d'en accroître l'étendue en continuant à planter et d'en améliorer le rendement par la création d'une huilerie sur les lieux.

La seconde, la Société du Coton Africain, exploite d'ores et déjà des plantations de coton qu'elle a créées, dans la boucle du Niger ; elle poursuit actuellement la création de plantations nouvelles dans la région du terminus actuel du chemin de fer de la Côte-d'Ivoire ; les cotons de cette région, où elle a, par ailleurs, de sérieux intérêts, ayant été reconnus les meilleurs de ceux que produisent les différentes colonies d'Afrique, tant en ce qui concerne la qualité qu'en ce qui concerne le rendement.

La plantation d'Elima, créée par la société, laisse chaque année à la Compagnie un bénéfice intéressant et celle-ci en a jusqu'ici poursuivi méthodiquement l'extension ; cette année encore, elle a planté 35.000 pieds, portant ainsi le nombre de ses arbres à environ 300.000 dont un tiers, soit 100.000 arbres, est en pleine production.

Il a semblé préférable à la Compagnie de doter la plantation d'une autonomie à la faveur de laquelle elle pourra recevoir tout le développement qu'elle mérite. [...]

Voici comment s'établissent et se comparent les deux derniers bilans au 30 avril 1925 :

	1924	1925
ACTIF		
Fonds de commerce	1 00	1 00

Terrains et immeubles	353.710 85	971.805 84
Plantation d'Elima	283.000 00	283.000 00
Matériel :		
des comptoirs	1 00	1 00
de navigation fluviale	1 00	1 00
de la plantation	1 00	1 00
Installation du siège social	1 00	1 00
Caisses et banques	1.936.016 92	458.345 33
Débiteurs divers	2.034.259 31	3.273.957 99
Actionnaires (quarts restant à appeler)	1.965.000 00	—
Marchandises et produits en stock	4.288.145 64	6.283.833 66
Portefeuille, titres	4.357.821 00	6.761.895 00
Sommes à récupérer	100.938 70	301.376 64
	<u>15.675.412 09</u>	<u>18 334 229 46</u>
PASSIF		
Capital	13.000.000 00	13.000.000 00
Réserve légale	—	86.106 15
Dividende	—	64.173 20
Créditeurs divers et effets payer	953.288 88	2.731.572 91
Report à nouveau de l'exercice	—	242.404 76
Bénéfice de l'ex.	1.722.123 24	2.209.971 44
	<u>15.675.412 09</u>	<u>18 334 229 46</u>

La situation de trésorerie qui se dégage du bilan est des plus satisfaisantes, puisqu'en face de 3 millions environ d'exigibilités, la société aligne pour près de 4.000.000 de disponibilités. En outre, elle porte à l'actif pour 6.761.895 fr. de portefeuille-titres.

L'assemblée générale a nommé administrateurs MM. Édouard Picanon, Tony Callot, Robert Gompel, Maurice Mizraki et Gaston Lévy.



Coll. Jacques Bobée

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
AFRIQUE OCCIDENTALE

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 7 septembre 1926

Société anonyme au capital de 20.000.000 de fr.
divisé en 200.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris

Siège social à Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : Mizraki
Par délégation du conseil d'administration : ?

Paris, le 10 juillet 1926
Imp. FANO-EMONET, Paris

(Les Archives commerciales de la France, 21 septembre 1926)

Paris. — Modification. — Soc. dite Nouvelle COMPAGNIE FRANÇAISE de KONG (Afrique occidentale), 6, Marignan. — Capital porté de 13.000.000 fr. à 20.000.000 fr. — 8 juillet 1926. — *Petites Affiches*.

1926 (octobre) : RACHAT DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE DU GABON

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(La Cote de la Bourse et de la banque, 19 novembre 1926)

Nos lecteurs connaissent bien cette intéressante affaire sur laquelle nous avons, à maintes reprises, attiré leur attention. La prospérité de la Nouvelle Compagnie française de Kong va, en effet, en s'affirmant de jour en jour.

Après être passés de de 1.722.123 fr. 21 en 1923-24 à 2.209.971 fr. 44 en 1924-1925, les bénéfices nets accusent encore pour l'exercice écoulé une nouvelle et considérable amélioration sur les précédents.

Ainsi que nous avons été à même de le montrer dès le 6 octobre dernier, l'ensemble des bénéfices bruts a atteint 8.056.419 fr. contre seulement 3.903.785 fr. en 1924-25. Déduction faite des frais généraux, qui se sont accrus d'environ 500.000 fr. d'une année à l'autre, mais englobent des amortissements en cours d'exercice, et après prélèvement de 2 millions en faveur du compte de prévoyance, le bénéfice net ressort à 4.007.944 fr. en augmentation de 1.797.973 fr. sur le précédent. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'établit à 4.328.824 fr. 85 contre 2.452.376 fr. 20.

Voici, du reste, l'exposé du compte de profits et pertes que nous rapprochons du précédent :

	1925	1926
CHARGES		
Frais d'exploitation Europe et Afrique	1.568.488 96	2.048.475 01
Comptes d'ordre	169.088 59	—
Fonds de prévoyance	—	2.000.000 00
Total des charges	<u>1.827.577 55</u>	<u>4.048.465 01</u>
PRODUITS		
Produit brut de l'exercice	3 903 715 28	8.056.419 37
Comptes d'ordre	133.762 71	—
Total des produits	4.037.548 99	8.056.419 37
Rappel des charges	1.827.577 55	4.048.485 01

Bénéfice net	2.209.971 44	4.007.944 36
Report antérieur	242.404 76	320.880 49
Solde disponible	<u>2.452.376 20</u>	<u>4.328 824 85</u>

Le conseil a décidé de maintenir le dividende à 10 fr. Il est payable à partir du 1^{er} décembre prochain à raison de 8 fr. 20 net pour les actions nominatives et de 6 fr. 45 net pour les actions au porteur.

Le rapport présenté par le conseil à l'assemblée ordinaire du 29 octobre 1926, expose que la progression dans les résultats est due à la fois à l'essor rapide de nos colonies et de l'Afrique Occidentale et au développement de l'ensemble des affaires de la société.

Au cours de l'exercice écoulé, le mouvement commercial, tant à l'importation qu'à l'exportation, s'est fortement accru. La progression a été de 90,46 % à l'importation et de 60,30 % à l'exportation.

Dans la nouvelle capitale de la Côte-d'Ivoire, à Abidjan, la Société a entrepris la construction, sur les emplacements dont elle est propriétaire, d'un immeuble ayant 100 mètres de façade sur l'avenue qui constitue le centre commercial de la ville. L'entreprise possédera ainsi une installation en rapport avec l'importance qu'elle a prise en Côte-d'Ivoire et de nature à entraîner dans la région une augmentation sensible de ses opérations commerciales.

Elle a renforcé son matériel de navigation fluviale par l'achat d'un nouveau remorqueur et de deux chalands.

La filiale de Kong, la Compagnie générale des comptoirs africains, qui exploite des factoreries en Casamance, au Cameroun et dans les colonies anglaises de la Gold Coast et de la Nigeria, a obtenu, de son côté, des résultats qui lui permettront d'annoncer, pour l'exercice ayant pris fin le 30 juin dernier, des bénéfices très supérieurs à ceux de l'an dernier.

En vue de faire participer la Compagnie nouvelle de Kong au développement général des colonies de l'Ouest-Africain, le conseil a été amené à s'intéresser à la Compagnie africaine de commerce, installée au Sénégal, au Dahomey, au Togo et au Cameroun, et à la Compagnie d'exploitations forestières africaines qui, indépendamment de ses concessions forestières, possède des établissements commerciaux au Gabon.

La Compagnie a tout lieu d'être satisfaite des participations qu'elle a prise dans ces sociétés.

Il faut souligner l'intérêt que présente la mise en valeur du sol de la Côte-d'Ivoire.

En ce qui concerne le café, la Société des plantations d'Elima a poursuivi avec activité son programme d'extension. Elle a pu, dès son premier exercice social, procéder à la mise en place de 84.000 nouveaux pieds de caféiers.

Par ailleurs, les récoltes de café ont été conformes aux prévisions. Bien que d'une durée exceptionnelle de six mois, l'exercice au 30 juin dernier laissera un bénéfice suffisamment important pour permettre la répartition d'un dividende appréciable.

La Société des Plantations d'Elima a demandé des concessions en bordure du chemin de fer construit par la Compagnie forestière de l'Indénié en vue d'y créer en même temps que cette société, de nouvelles plantations de caféiers et de cacaoyers.

Le palmier à huile, qui, de tout temps, a constitué une des principales richesses naturelles de nos colonies africaines, semble devoir retenir de plus en plus l'attention.

Comme la Compagnie l'a déjà indiqué l'an dernier dans son précédent rapport, elle a participé à la constitution de la Compagnie des Palmeraies du Cameroun ; cette société exploite une plantation d'un millier d'hectares, entreprise avant la guerre le long de la voie ferrée, à 12 kilomètres du port de Duala, et sillonnée par des voies Decauville.

Au cours de son premier exercice social, clos le 31 décembre 1925, elle a laissé un bénéfice net d'exploitation de 147.500 fr. pour un capital effectivement versé de 500.000 fr.

La Nouvelle Compagnie française de Kong s'est aussi intéressée à la Société des Plantations et Huileries de Bingerville qui exploite une huilerie et des palmeraies en bordure de la lagune Ebrié. Cette société procède également à la plantation de caféiers, de cacaoyers et de kolatiers.

Rappelons que la question des bois coloniaux a conduit la Compagnie à réaliser un programme de très grande envergure.

Elle a créé la Compagnie forestière de l'Indénié ; cette société avait pour but principal la construction d'un chemin de fer de 30 kilomètres de long, contournant les rapides de la rivière d'Aboisso pour parvenir à exploiter les riches peuplements forestiers de la région de la Côte-d'Ivoire.

Ce but est aujourd'hui atteint.

La plate-forme est complètement terminée, la pose de la voie s'achève, la locomotive et les wagons vont bientôt pouvoir évacuer les acajous et autres essences dont l'abattage vient de commencer.

La Compagnie forestière de l'Indénié possède, d'autre part, en portefeuille une large part des actions de la Société forestière de la Côte-d'Ivoire.

Ces deux sociétés à pleine production dans la région de la Colonie doivent réaliser pour l'exercice en cours des bénéfices importants.

La société n'a pas voulu s'en tenir à la simple production forestière. Elle a cru qu'il était aussi de son devoir de s'occuper de l'usinage des bois exotiques.

Dans ce but, la Nouvelle Compagnie française de Kong n'a pas hésité à prendre le contrôle de deux importantes sociétés françaises spécialisées dans le travail du bois.

Les Établissements G. Leroy possèdent d'importantes usines à Lisieux, Bonnières, Livarot et Azay-le-Rideau. Ces établissements sont particulièrement outillés pour la fabrication des panneaux contreplaqués indépendamment de leurs fabrications initiales. Cette société travaille à plein rendement, et son activité se traduira par des résultats favorables.

La Compagnie générale des bois coloniaux possède, à Villeneuve-le-Triage, une vaste usine moderne, admirablement outillée en vue du travail des bois exotiques. Le chiffre d'affaires de cette société est actuellement double de celui de la période correspondante de l'an dernier.

Cette organisation d'ensemble, qui vient seulement d'être achevée, permet d'importer en France certaines qualités d'essences et notamment d'acajous qui, jusqu'à ce jour, étaient presque exclusivement expédiées en grume à l'étranger et de réserver ainsi à la métropole le bénéfice de la transformation de ces bois.

La mise en valeur des colonies françaises, et notamment de celles de l'Ouest-Africain, est actuellement à l'ordre du jour ; il en est beaucoup parlé. Aussi la société peut-elle avoir le sentiment d'y contribuer par des actes.

Voici comment s'établissent et se comparent les deux derniers bilans au 30 avril 1925 :

	1924	1925
ACTIF		
Fonds de commerce	1 00	1 00
Terrains et immeubles	971.805 84	827.477 83
Plantation d'Élima	283.000 00	—

Matériel des comptoirs	1 00	29 556 64
Matériel de navigation fluviale.	1 00	229.847 78
Matériel de la plantation	1 00	—
Installation du siège social	1 00	1 00
Caisses et banques	458.845 33	1.740.500 05
Débiteurs divers	3.273.957 99	5.330.732 75
Marchandises et produits en stock	6.283.833 66	7.490.720 99
Portefeuille-titres	6.761.895 00	9.171.655 90
Sommes à récupérer	301.376 64	—
	<u>18.334.229 46</u>	<u>24.82.0493 89</u>
PASSIF		
Capital	13.000.000 00	13.000.000 00
Réserve légale	86.106 15	196 604 72
Réserve pour fluctuation des changes	—	500.000 00
Dividende	64.173 20	67.098 24
Fonds de prévoyance	—	2.000.000 00
Créditeurs divers et effets à payer	2.731.572 91	4.727.965 65
Report à nouveau de l'exercice	252.404 76	320.880 49
Bénéfice de l'exercice	2.209.971 44	4.007.944 86
	<u>18.334.229 48</u>	<u>24.820.493 89</u>

Au bilan, l'actif disponible ou réalisable est passé de 10.317.523 11.561.953 fr., non compris le portefeuille-titres passé lui-même de 6.761.895 à 9.171.655, soit au total 23.733.609 fr. contre 17.079.416 fr. Quant aux créiteurs, s'ils se sont également accrus, c'est d'une somme très sensiblement moindre : ils se totalisent à 4.795.064 fr. contre 2.731.573 fr. Cette amélioration de la situation financière provient, à concurrence de 2.250.000 fr., de la cession des plantations d'Elima qui figuraient au précédent bilan pour 282.000 francs.

Outre la réserve légale, diverses réserves figurent au bilan pour 2.500.000 fr. dont 500.000 fr. pour fluctuations de change prélevés sur les bénéfices nets de l'an dernier et 2 millions prélevés sur ceux de l'exercice écoulé, comme il est dit plus haut.

Sur la question d'un actionnaire, le président déclare que la modicité relative du dividende est due à ce que l'affaire a besoin de larges disponibilités en raison de l'essor que prend d'une façon continue la société. Le conseil a pensé que les actionnaires excuseraient volontiers cette modicité du chiffre du dividende, étant donné qu'il leur a fourni des occasions intéressantes et récentes de trouver un dédommagement très appréciable, mais d'une autre nature, dans les opérations auxquelles ils ont été appelés à participer. Le président termine en demandant aux actionnaires de lui faire crédit et d'être patients quelque temps encore, pour qu'il puisse leur apporter, et peut-être à brève échéance, de meilleurs résultats que ceux de ce exercice et donner peut-être un dividende supérieur. Le Conseil demande qu'on lui fasse confiance moyennant quoi les actionnaires en seront largement récompensés.

1926 (novembre) : CONSTITUTION DES
PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN

1926 (novembre) : CONSTITUTION DE LA
SOCIÉTÉ DES BOIS DU GABON

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Le Journal des finances*, 22 avril 1927)

Le bilan de la Compagnie française de Kong, qui va être publié incessamment. serait, dit-on, tout à fait bon. Les demandes sont servies au compte-goutte. C'est du moins ce que l'on affirme dans l'entourage de la maison de banque Josse-Lippens qui s'occupe avec habileté du marché de la valeur.

NOTES ET VALEURS DU JOUR
(*Les Archives commerciales de la France*, 19 juillet 1927)

Après la Société des Plantations Réunies de l'Ouest Africain, c'est au tour de la Société Agricole du Gabon de passer sous le contrôle de la Compagnie française de Kong. [...]

De son côté, la Compagnie de Kong voit, de ce fait, se développer encore son rayon d'action, déjà si vaste. Il y a longtemps que nous avons attiré sur elle l'attention de nos lecteurs. Elle n'a cessé, depuis lors, d'étendre son emprise. On ne possède encore aucun chiffre précis quant aux résultats de son dernier exercice, qui a pris fin le 30 avril. Un temps assez long est indispensable pour rassembler les éléments nécessaires à l'établissement des comptes. C'est d'ailleurs pourquoi l'assemblée ne se tient habituellement qu'en octobre. Néanmoins, on peut dès maintenant tenir pour assuré que les bénéfices dépassent de beaucoup les quelque 4 millions que laissa, net, le précédent exercice et que le chiffre de 8 millions mis en avant à leur sujet sera au moins atteint. Dans ces conditions, en ce qui concerne le dividende, on peut tabler sur mieux que les 10 fr. répartis en dernier lieu. Il faut tenir compte au surplus des droits de souscription aux filiales dont ont bénéficié les porteurs.

Le dividende de la filiale Plantations d'Elima, lui aussi, sera — comme il y a longtemps que nous l'avons fait prévoir — très sensiblement augmenté : de 30 fr., il sera vraisemblablement porté à 50 fr. [...]

Tant pour Kong que pour Elima, l'exercice en cours se présente de façon telle qu'une nouvelle et sensible augmentation des bénéfices est probable. Il en sera, d'ailleurs, sans doute ainsi pendant de longues années, la plupart des affaires du groupe étant encore loin d'avoir atteint leur plein rendement.

ACCROISSEMENT DE LA PARTICIPATION DANS LES COMPTOIRS AFRICAINS
SOUS FORME D'ÉCHANGE D' ACTIONS

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Le Journal des débats*, 27 juillet 1927)

Émission à 150 fr. de 5.000 act. de 100 fr., jouissance 1^{er} mai 1927, réservées jusqu'au 30 juillet 1927 aux actionnaires actuels, à raison de 9 nouvelles pour 40 anciennes, sur remise du coupon n° 8.

MARINE DU COMMERCE
(*La Petite Gironde*, 27 juillet 1927)
(*Les Annales coloniales*, 2 août 1927)

ARRIVÉE DE « L'AMÉRIQUE »

Le paquebot « Amérique », des Chargeurs Réunis, venant de la C. O. A., est arrivé mardi à Bordeaux et a mouillé devant le quai Carnot.

.....
Noté, parmi les passagers : ...Goudard ³, directeur de la Société de Kong en Côte d'Ivoire...

1927 : participation dans la [Compagnie Somalia](#)

(*Les Archives commerciales de la France*, 7 octobre 1927)

PARIS. — Modification des statuts. — Soc. dite NOUVELLE Cie FRANÇAISE de KONG (Afrique Occidentale), 6, Marignan. — 17 août 1927. — *Petites Affiches*.

³ Albert Goudard (Paris V^e, 28 mai 1881-Paris VIII^e, 24 mai 1961) : après avoir effectué toute sa carrière à la C.F.K. et l'avoir représentée dans maints organismes, il disparaît des radars jusqu'en 1937, année où il remplit une courte mission sur les chantiers forestiers Plagelat au Gabon.

Coll. Jacques Bobée
NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
AFRIQUE OCCIDENTALE

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 2 février 1924

Société anonyme au capital de 13.000.000 de fr.
divisé en 130.000 actions de 100 fr. chacune

Capital porté à 20.000.000 de fr.
par décision de l'assemblée générale
extraordinaire du 17 août 1926

Capital porté à 25.000.000 de fr.
par décision de l'assemblée générale
extraordinaire du 17 août 1927

Capital porté à 35.000.000 de fr.
par décision de l'assemblée générale
extraordinaire du 22 novembre 1927

Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris

Siège social à Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur : Maxime Katz
Par délégation du conseil d'administration : ?
Paris, le 30 avril 1924
Imp. FANO-EMONET, Paris



Coll. Jacques Bobée

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
AFRIQUE OCCIDENTALE

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 27 août 1927

Société anonyme au capital de 25.000.000 de fr.
divisé en 250.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : Gaston Lévy (?)

Par délégation du conseil d'administration : ?

Paris, le 18 août 1927

Imp. FANO-EMONET, Paris

S.A.F. [Paris-Maroc](#) [Gompel]
au cap. de 60 MF
SS : 6, r. de Marignan, Paris, 8^e
(*Les Annales coloniales*, 10 décembre 1927)

[...] La Nouvelle Compagnie française de Kong*, dont notre société a garanti une partie importante des dernières opérations financières, continue à avoir un plein développement. [...]

(*Les Archives commerciales de la France*, 27 décembre 1927)

PARIS. — Modification. — Société dite NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG (Afrique Occidentale), 6, Marignan. — Capital porté de 25.000.000 fr. à 35.000.000 fr. — 22 nov. 1927. — *Petites Affiches*.

Cour d'assises de la Côte-d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 18 février 1928)

Sont désignés pour former le collège des assesseurs près la Cour d'assises de la Côte-d'Ivoire pour l'année 1928 :

Évrard (René), agent principal de la Compagnie Kong à Grand-Bassam.

Échos de la Côte d'Ivoire
La flibuste coloniale
(*Les Annales coloniales*, 22 mars 1928)

M. [Maurice] Mizraki, de la Compagnie de Kong, est dans la colonie. Il est de plus en plus entreprenant. On parle de ses intentions de créer un grand hôtel palace, une imprimerie, un journal, des filiales de tous poils. Encore du papier en perspective. Il y a encore de beaux jours pour les gogos en France. Il semble que ce groupe financier semble tout bouffer ; souhaitons qu'il ne bouffe pas exclusivement l'argent de ses actionnaires.

1928 (juillet) : CONSTITUTION DES
[PLANTATIONS ET PALMERAIES DE L'OGOOUÉ](#)

[SOCIÉTÉ DES BOIS DE SASSANDRA*](#)
(*Le Journal des finances*, 7 septembre 1928)

Hors cote, on traite sans enthousiasme l'action Bois de Sassandra à 146. Cette société vient de passer sous la coupe du groupe Kong [...].

1928 (septembre) : création de la
COMPAGNIE FLUVIALE ET MARITIME DE L'OUEST-AFRICAIN

Un titre que l'on doit considérer avec circonspection
(*Le Journal des finances*, 21 septembre 1928)

Kong, que ses ambitions conduisent à la mégalomanie, qui a créé de trop nombreuses filiales, dangereusement liées les unes aux autres, surchargées de capitaux multipliés par la capitalisation boursière, alors que l'actif est souvent très faible, est à 380.

Compagnie française de Kong
(*Le Journal des finances*, 5 octobre 1928)

La Nouvelle Compagnie française de Kong a pris, le 1^{er} mai 1923, la suite de la Compagnie française de Kong, fondée en 1894 [...].

Une réorganisation complète eut lieu, et la Compagnie, sous une autre direction, imprima à son activité une orientation nouvelle.

L'ancienne société était au capital de 8.200.000 francs ; la nouvelle, constituée d'abord en société d'études, au capital de 100.000 francs, porta ce capital à 8.300.000 francs quand l'actif de la société dissoute lui fut apporté, en sorte que l'échange des titres put se faire.

Quelques semaines après (à la fin de l'année 1923), elle porta son capital à 13 millions de francs ; puis, en 1926, le capital fut porté à 20 millions ; en 1927, à 25 millions, puis à 35 millions ; le conseil est autorisé à l'élever à 50 millions. Il n'existe ni parts de fondateur, ni dette obligataire. La répartition des bénéfices s'opère de la manière suivante : 5 % à la réserve légale ; 8 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus, 15 % au conseil, 5 % aux employés, le solde aux actions.

*
* *

Dès son remaniement, la Compagnie française de Kong s'intéressa à un certain nombre d'affaires coloniales de plantations de palmeraies, d'exploitations forestières (dont on trouvera une liste plus loin), jouant vis-à-vis d'elles le rôle d'omnium financier, ce qui ne l'empêche pas d'exploiter directement des comptoirs situés en Afrique occidentale, notamment à : Grand-Bassam, Dabott, Assinie, Agboville, Grand-Lahou, Tiassalé, Abidjan, Dimbroko et Bouaké (Côte-d'Ivoire). Par une sorte de prodige dont nous essaierons de donner plus loin l'explication, les résultats financiers accusés par la nouvelle Société de Kong se révélèrent immédiatement très supérieurs à ceux de l'ancienne, et progressèrent parallèlement aux augmentations de capital.

Voici d'ailleurs le tableau comparatif des résultats annuels :

	Capital	Résultat de l'exercice	Dividendes
--	---------	------------------------	------------

1923-1924	13.000.000	1.835.389	10
1924-1925	13.000.000	2.209.971	10
1925-1926	13.000.000	4.007.944	10
1926-1927	20.000.000	7.807.353	15
1927-1928	35.000.000	12.555.016	—

On ne connaît pas encore les intentions du conseil en ce qui concerne la répartition au titre de l'exercice au 30 avril 1928 dont les résultats viennent d'être annoncés. Le maintien du dividende pour l'exercice écoulé à 15 francs par action, n'absorberait, avec les tantièmes statutaires, que la moitié environ du solde disponible.

Au bilan au 30 avril 1928, la situation de trésorerie paraît aisée. L'actif disponible ou réalisable comprend 15.238.488 fr. en caisses et banques, 38.757.415 francs de comptes débiteurs, 10.100.662 francs de marchandises et 19.683.598 francs de portefeuille et participations, soit ensemble 83.780.161 francs pour faire face à 24 millions 227.136 francs de passif exigible. Les fonds de réserves atteignent 15.244.668 fr.

La progression des dividendes au cours de ces dernières années a été moins rapide que celle des bénéficiaires ; cependant, les actionnaires ont pu trouver une compensation à la modicité du dividende, dans l'exercice des droits de souscription que la Compagnie leur a réservés dans les émissions de ses filiales. Voici le détail de ces opérations :

En 1925, souscription des actions Plantations d'Élima, à raison de 1 action Élima à 250 fr. pour 10 actions Kong.

En 1926, souscription des actions Forestière de l'Indénié*, à raison de 1 action Indénié à 110 francs pour 4 actions Kong.

En 1927. souscription des actions Plantations réunies de l'Ouest-Africain [PROA], à raison de 1 action P. R. O. A. à 125 francs, pour 5 actions Kong.

La méthode qui consiste à payer les actionnaires en leur permettant de réaliser des opérations de Bourse avantageuses est évidemment séduisante pour ceux-ci. Reste à savoir si elle ne constitue pas un entraînement à la multiplication des titres des filiales. C'est ce qui s'est produit : il ne se passe guère de trimestre où, à la faveur d'exercices favorables, le groupe Kong ne fonde une nouvelle société, n'augmente le capital d'une des sociétés existantes, ne crée des parts, etc., etc.

Ce sont, parmi les affaires du groupe, les Comptoirs africains* qui portent, en octobre 1926, leur capital de 10 à 20 millions, puis, l'année suivante, à 40, le conseil ayant l'autorisation de l'élever à 50 millions. Une filiale de celle-ci, les Distilleries africaines, a été fondée au mois de février dernier, au capital de 5 millions, pouvant être porté à 50 millions. La Forestière de l'Indénié a porté cette année son capital de 2 à 6, puis à 12 millions et créé 12.000 parts sociales, en vue de rémunérer les apports de deux autres sociétés du même groupe, la Forestière de la Côte-d'Ivoire et les Bois de la Côte-d'Ivoire, qui s'étaient elles-mêmes signalées précédemment à l'attention du marché par des augmentations de capital. Voici maintenant la Compagnie d'exploitations forestières africaines*, dont le capital a été porté de 5 à 7,5 millions en 1926, puis à 8.500.000 fr. et à 16 millions en 1927, toujours sous le prétexte de rémunérer les apports d'autres filiales. Voici encore les Plantations de l'Ogooué, qui ont élevé cette année leur fonds social de 1.800.000 fr. à 12 millions et décidé la création de 10.000 parts sociales ; les Plantations réunies de l'Ouest-Africain ont porté leur capital de 3 à 5 millions en mars 1927, à 10 millions en mai de la même année ; en octobre, une assemblée autorisait le conseil à l'élever, par tranches, à 50 millions. Une tranche de 10 millions a déjà été émise.

La Société des Bois du Gabon*, créée en novembre 1926, n'a pas encore augmenté son capital initial de 1 million ; sans doute les dirigeants du groupe tiennent-ils cette société en réserve, ainsi que les Plantations d'Élima, qui restent au capital de 3.250.000 fr.

[Participation dans la [Société agricole du Gabon](#)]

L'Agricole du Gabon, par contre, a augmenté son fonds social de 900.000 fr. à 3,5 millions en avril 1927.

[Participation dans les [Éts G. Leroy](#), de Lisieux]

Quant aux Établissements Leroy*, l'intervention du groupe Kong dans cette affaire, qui marchait difficilement il y a deux ans, se traduit immédiatement par une première augmentation de capital de 15 à 20 millions, par une seconde, à 25 millions, par une troisième à 27.800.000 fr., enfin par une quatrième à 37.800.000 fr., qui vient d'être effectuée tout récemment. Le conseil est autorisé à porter le capital à 40 millions. Cette société a absorbé la Société des bois coloniaux.

Nous n'entrerons pas, dans le détail des ventes et échanges d'actif dont toutes ces opérations ont été le prétexte. Cela nous entraînerait beaucoup trop loin ; il faudrait également parler d'autres filiales ou sous-filiales :

la [Compagnie d'importation de bois exotiques](#)
les [Huileries de Bingerville](#),
le Coton africain,
les Plantations du Cameroun ;
enfin, la dernière-née, la [Société de la Haute-Bokoué](#),

qui ne se sont pas encore signalées par leurs appels au crédit, mais qui le feront sans doute un jour ou l'autre.

Dans ces conditions, que faut-il penser de la progression annuelle des bénéfices de la société mère, la Nouvelle Compagnie française de Kong ?

Le rapport du conseil d'administration pour l'exercice 1927 disait : « Il faut voir, dans cette progression, une nouvelle marque du développement des colonies de l'Afrique occidentale. » Le rapport du conseil pour l'exercice 1927-28, redira vraisemblablement la même chose en termes analogues.

Sans doute, le Français commence à mettre en valeur son domaine d'outre-mer ; les statistiques douanières traduisent chaque année une progression du commerce de nos colonies avec la métropole. Mais cette progression n'est pas aussi impressionnante, certes, que celle des bénéfices de Kong. Autre constatation : presque toutes les grandes sociétés coloniales se plaignent actuellement de la concurrence qui sévit en Afrique. La Compagnie française de l'Afrique occidentale [CFAO] a vu son bénéfice progresser de 20.841.224 fr. à 21.137.534 fr. seulement ; Peyrissac a vu le sien ramené de 5.778.665 fr. à 3.233.880 francs, et a réduit son dividende de 70 à 50 fr. ; la Compagnie générale de l'Afrique française, qui avait remanié son capital en 1927, enregistre à nouveau un déficit impressionnant. La Commerciale, industrielle et agricole du Haut-Ogooué n'a gagné, en 1927, que 2.971.737 fr. contre 6.916.869 fr. en 1926. Kong a échappé victorieusement à cette dépression. Le bénéfice a progressé de plus de 50 % au cours du dernier exercice. Et alors il nous faut chercher une explication plus substantielle que celle du conseil d'administration.

Il en est une que, peut-être, celui-ci n'a pas cru devoir avancer, par une modestie bien compréhensible, mais qui s'est présentée tout naturellement à l'esprit de certains critiques : c'est que l'esprit d'initiative, la prudence et la sagesse des dirigeants du

groupe Kong leur ont permis de surmonter aisément les mêmes difficultés — passagères — que rencontraient sur leur chemin d'autres affaires coloniales.

Dans ce cas, le lot d'administrateurs, de directeurs, d'ingénieurs et de sous-ordres que la Compagnie française de Kong a su répartir dans sa douzaine de filiales est tout à fait remarquable.

Au fait, il y a déjà eu des exemples d'une telle harmonie dans la prospérité de groupes financiers qui, à certains moments, semblaient muer en bénéfices merveilleux les capitaux qui leur étaient confiés : cascades d'actions gratuites, émissions avantageuses, introduction à succès de titres en Bourse, et même gros dividendes, on a vu tout cela, de la part d'autres trusts, omniums ou banques, dont nous ne citerons pas les noms, parce qu'il serait peu équitable de mettre tous les animateurs financiers sur le même plan, et de prendre en exemple des séries de triomphes, dont certaines pourraient rappeler les désillusions postérieures,

L'omnium de valeurs coloniales que constitue la Nouvelle Compagnie française de Kong participe dans une certaine mesure au caractère des autres affaires constituées sur les mêmes principes financiers. Elles réussissent, elles ont de gros succès boursiers, et alors toutes les sociétés dont elles signent les prospectus d'émission trouvent des capitaux en abondance, et enfoncent la porte du succès ; c'est tant mieux ; cela, dure un an, cinq ans, — ou même toujours — tant que l'édifice ne présente aucune fêlure.

Il est notoire que l'on peut, en comptabilité, donner un coup de pouce au succès ou à l'adversité, sans pour cela présenter des résultats fictifs. Dans leurs comptes, les bénéfices des charbonnages français ne varient pas de 25 % d'une année à l'autre, alors que les charbonnages belges n'hésitent pas à faire suivre un bénéfice de 10 millions par un déficit équivalent, quitte à se rattraper l'année suivante.

C'est une simple question de « interprétation », qu'il est particulièrement délicat de résoudre lorsque l'on a à faire à des sociétés coloniales, dont l'actif et les stocks sont bien difficiles à inventorier, — surtout dans les premières années d'exploitation, où il est presque matériellement impossible de faire la distinction entre les dépenses de capitaux et les frais d'exploitation. On peut dire que tant qu'une entreprise de ce genre engage constamment de nouveaux capitaux dans son exploitation, il ne saurait être question de fixer de façon absolue le rendement bénéficiaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, il est difficile de trouver une filiale de Kong dont le bilan présente pas, d'une année à l'autre, de profondes modifications : il y a eu augmentation du capital ; une partie en a déjà été employée, et se retrouve dans une augmentation de l'actif, le reste se trouve englobé dans des comptes d'approvisionnements ou dans les caisses. Le compte de profits et pertes perd alors toute signification véritable. En ce qui concerne la Compagnie française de Kong, le fait qu'elle possède un actif propre qu'elle exploite, qu'elle ne publie pas la composition de son portefeuille (en raison des répercussions que cela pourrait avoir à la Bourse, dit le président à un actionnaire), enfin qu'elle réalise des opérations d'émissions de titres, interdit tout contrôle sur leur origine. Les dividendes encaissés ne doivent pas en représenter le tiers, si sous-estimé que l'on puisse évaluer le portefeuille estimé au dernier bilan à 10.887.115 francs. Il est évident que la Compagnie fait entrer dans ses bénéfices ceux qui résultent des opérations proprement boursières, émissions et ventes de titres.

Ainsi les actionnaires se trouvent participer beaucoup moins actuellement à la constitution d'un actif colonial et aux bénéfices réalisés sur la vente de produits coloniaux, qu'à la fortune d'un groupe financier qui exploite habilement ses succès boursiers. Peut-être, un jour, faudra-t-il s'en souvenir.

(*La Journée industrielle*, 15 novembre 1928)

Les actionnaires, réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Picanon, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes de l'exercice 1927-1928, clos le 30 avril dernier, faisant apparaître un solde créditeur brut de 17.005.659 fr., contre 11 millions 412.665 fr. l'an dernier. Déduction faite des frais généraux et des amortissements, soit 4.450.643 fr., le bénéfice de l'exercice ressort à 12.555.016 fr., contre 7.807.352 fr., auquel il y a lieu d'ajouter le report antérieur de 563.888 fr.

Le dividende a été fixé à 15 fr. brut par action, payable à partir du 15 décembre prochain, à raison de 12 fr. 30 net au nominatif et 11 fr. 2215 au porteur.

Une somme de 4.500.000 fr. a été affectée à la réserve spéciale, portée ainsi à 10 millions. D'autre part, la réserve pour fluctuation de change s'élevant à 500.000 fr., étant devenue sans objet, l'assemblée a décidé d'en virer le montant à la réserve spéciale.

Le reliquat des bénéfices s'élevant à 1 million 758.-122 fr. a été reporté à nouveau.

Après une longue discussion, l'assemblée a voté une résolution résiliant les fonctions d'administrateur de M. Robert Gompel.

PROGRAMME FORESTIER DE LA NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG (*La Presse coloniale illustrée*, 1^{er} décembre 1928)

La mise en valeur de l'ensemble des territoires de l'Ouest africain présente un intérêt de tout premier ordre, tant par ses possibilités culturelles que par ses richesses forestières.

Le groupe constitué par la « Nouvelle Compagnie française de Kong » et par les sociétés qui sont ses filiales ou dans lesquelles elle a d'importantes participations, a poursuivi à ce double point de vue un effort qui s'est traduit par des résultats chaque jour plus tangibles. Sans parler ici du programme que l'ensemble du groupe s'est tracé et à la réalisation duquel il s'est fermement attaché au point de vue agricole, il convient, dans cette étude générale consacrée aux richesses forestières africaines, de signaler l'intérêt considérable qu'il attache à tout ce qui concerne l'exploitation forestière et l'industrie des bois.

Son programme forestier est en plein développement, aussi bien à la Côte d'Ivoire qu'au Gabon, et il suffira d'indiquer que la production de l'ensemble des sociétés du groupe représente un tonnage annuel d'environ 120.000 tonnes pour permettre de se rendre compte de la place prépondérante qu'il occupe désormais parmi les firmes forestières africaines.

À la Côte d'Ivoire, sa réalisation se poursuit sous l'égide de la Compagnie forestière de l'Indénié, qui possède elle-même une part prépondérante dans la Société d'importation de bois exotiques. La production de ce seul groupe dépasse aujourd'hui, 25.000 tonnes d'acajou et autres essences.

La Compagnie forestière de l'Indénié prend, de jour en jour, une des premières places sur le marché des bois de la Côte d'Ivoire : elle a absorbé, au cours de l'exercice 1927, les Établissements d'Hubert, et la production de ce seul secteur a été d'environ 2.000 tonnes. La scierie a été entièrement réorganisée et dotée d'un matériel moderne, grâce auquel la production des bois débités pendant le premier semestre de l'année 1928 a dépassé celle de tout l'exercice précédent. D'autre part, la fusion avec d'autres sociétés forestières de la Côte-d'Ivoire, consacrée au cours de la dernière assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue en juillet dernier, a mis la Compagnie forestière de l'Indénié en mesure de réaliser une production supérieure à 10.000 tonnes de bois.

La Société d'importation de bois exotiques, dans laquelle la Compagnie forestière de l'Indénié a la plus large participation, est entrée définitivement dans une période d'exploitation normale, lui assurant un rendement régulier qui dépasse 15.000 tonnes. Cette société, qui dispose d'une centaine de kilomètres de voie ferrée en exploitation, a réagi contre les incidences de tous ordres qui pouvaient être de nature à entraver son fonctionnement, en réduisant le personnel recruté au minimum indispensable, en l'encadrant judicieusement et, notamment, en poussant à l'extrême l'utilisation des moyens mécaniques. C'est ainsi qu'elle a fait l'acquisition de la voie ferrée allant d'Aboisso à Ayagnan, et qu'elle a pu ainsi non seulement obtenir une exploitation plus facile des chantiers forestiers qu'elle possède dans cette région, mais encore envisager l'extension de son activité à des chantiers nouveaux, qui contribueront à augmenter considérablement ses réserves d'acajou. Dans le même ordre d'idées, à Assinié, où se fait l'embarquement des bois provenant de ses chantiers, elle a, grâce à une installation mécanique bien comprise, pu procéder à l'embarquement des bois des exploitants forestiers de la région, et elle a, de ce fait, diminué le coût de cette opération, particulièrement dispendieuse.

L'exploitation forestière du groupe, à la Côte-d'Ivoire, tire donc son intérêt à la fois des résultats obtenus au point de vue du tonnage de sortie et des méthodes suivies et consistant à développer, dans la plus large mesure possible, les moyens mécaniques.

*
* * *

[Participation dans l'Union forestière africaine]

Au Gabon, la Nouvelle Compagnie française de Kong a été amenée à prendre une importante participation dans l'Union forestière africaine, qui est appelée à devenir un des plus gros producteurs d'okoumé. D'ores et déjà, grâce à la réorganisation de cette entreprise sous une direction nouvelle, elle a été en mesure d'atteindre une production qui dépasse 12.000 tonnes d'okoumé pour les dix premiers mois de l'année 1928.

Le groupe possède également de gros intérêts dans la Société des Bois du Gabon et dans la Société agricole du Gabon. Cette dernière a pu, au cours de l'exercice 1926-1927, absorber l'une des plus belles entreprises forestières du Gabon, les Établissements Labat et Sterlin, qui possédait des chantiers forestiers particulièrement riches, sur l'estuaire du fleuve Como, avec de grandes facilités d'évacuation, et dont la production n'est pas inférieure à 5.000 tonnes d'okoumé.

Tout récemment, la Nouvelle Compagnie française de Kong s'est intéressée aussi à la Compagnie générale des plantations et palmeraies de l'Ogooué, qui compte poursuivre parallèlement un programme d'exploitation forestière et de création de plantations.

Enfin, elle possède toujours une participation importante dans la Compagnie d'exploitations forestières africaines qui, tout en témoignant d'une large activité commerciale, représente, à l'heure actuelle, l'exploitation forestière la plus importante de l'Afrique équatoriale française. Son champ d'activité s'augmente chaque jour, et sa production, qui est atteinte avec le constant et légitime souci de compenser par le développement de l'outillage mécanique la crise grave de main-d'œuvre dont souffre la Colonie, représente actuellement un tonnage qui est environ de 50.000 tonnes par an.

*
* * *

Ce simple aperçu démontre toute la place qu'occupe le groupe de la « Nouvelle Compagnie française de Kong » dans la production forestière africaine, et qu'il n'est pas, dès lors, exagéré d'évaluer à 120.000 tonnes par an, comme il est indiqué plus haut.

Nul n'ignore aujourd'hui que le Gabon est, pour ainsi dire, l'unique producteur d'okoumé et qu'il s'agit, en l'espèce, d'une substance très commune dans le pays, se prêtant admirablement au déroulage et constituant la matière première de l'industrie des bois contreplaqués pour laquelle la France est désormais en mesure de rivaliser avec l'Allemagne.

La Nouvelle Compagnie française de Kong a pensé que, participant à l'exploitation forestière, elle ne pouvait négliger l'industrie des bois elle-même, et elle a été ainsi amenée à s'intéresser aux Établissements Leroy, fusionnés avec la Compagnie générale des bois coloniaux, qui occupent, en Europe, une place de tout premier plan dans l'industrie du contreplaqué.

Elle s'est, en outre, dans le même ordre d'idées, intéressée aux Établissements Roux-Baudrand, qui ont également une place prépondérante dans l'industrie des bois africains, au point de vue du tranchage, du déroutage et du sciage de ces bois.

Ne faut-il pas conclure, de l'ensemble de ces indications, qu'il serait difficile désormais de parler aussi bien de l'exploitation forestière africaine que de l'industrie des bois africains sans réserver à la Nouvelle Compagnie française de Kong et aux sociétés qui gravitent autour d'elle la large place qu'elles méritent, par la puissance de leurs moyens financiers, de leur organisation et par l'importance des résultats qu'elles ont déjà acquis ?

Légende

Construction d'un pont en forêt.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG (*Le Temps*, 25 mars 1929)

Cette société a pris, en 1923, la suite d'une ancienne affaire, la Compagnie française de Kong, qui s'était intéressée surtout à des exploitations minières et n'avait pas eu une carrière très florissante.

La nouvelle Compagnie française de reprit l'actif de cette société dont le mandat venait à expiration et imprima à l'entreprise une orientation nouvelle très nette : elle s'est attachée au développement de la branche commerciale en Afrique occidentale et surtout à l'exploitation forestière et agricole par l'intermédiaire de filiales.

La société exerce son activité commerciale propre dans la Côte-d'Ivoire où elle possède de nombreux comptoirs et factoreries dont la liaison est établie par une organisation fluviale et par un service de camions automobiles pour les transports sur routes. On sait que le réseau routier est assez développé dans cette colonie. L'entreprise a réalisé un gros effort pour son développement commercial, notamment par la création de nouveaux comptoirs et par l'acquisition d'un matériel de transport important, qui permet l'évacuation rapide des produits. Elle a obtenu dans cette branche des résultats intéressants au cours des derniers exercices, résultats qui sont en sensible augmentation pour l'exercice en cours qui a commencé le 1^{er} mai dernier. Le chiffre des ventes de marchandises atteignait, en effet, à fin février, 16.670.000 francs, contre 11.814.000 pour la période correspondante de l'exercice antérieur. D'autre part, il a été traité 3.840 tonnes de cacao, 538 tonnes d'huile de palme, 605 tonnes de palmiste, contre respectivement 653, 176 et 278 tonnes ; dans l'ensemble pour 7 millions 1/2 d3 produits contre 8 millions 1/2. Le chiffre d'affaires total s'élève donc à plus de 34 millions contre 20 millions pour la même période de l'exercice 1926-27.

Mais, en dehors du côté purement commercial, la mise en valeur des territoires de l'Ouest-Africain qui offrent l'avantage de se trouver à moins de quinze jours des ports de la métropole présente également un grand intérêt. Aussi, de ce côté, la Nouvelle

Compagnie française de Kong a-t-elle largement étendu son champ d'action à l'exploitation agricole et surtout forestière par l'intermédiaire de nombreuses filiales qui font d'elle un important omnium. Elle possède des participations dans la Société des plantations d'Élima, la Compagnie forestière de l'Indénié, les Plantations réunies de l'Ouest-Africain, l'Agricole du Gabon, les Plantations et palmeraies de l'Ogooué, la Compagnie d'exploitations forestières africaine, l'Union forestière africaine et la [Compagnie pastorale et commerciale africaine](#). De ce fait, l'action de la Nouvelle Compagnie française de Kong s'étend donc sur toutes les colonies de l'Ouest-Africain et particulièrement au Gabon, au Cameroun et à la Côte-d'Ivoire, ainsi que sur les colonies anglaises avoisinantes, la Gold Coast et la Nigéria.

L'activité de la Compagnie, dans le domaine commercial proprement dit, et les résultats obtenus par les filiales se sont traduits pour les exercices allant de 1923-1924 à 1927-1928, par une progression constante du chiffre des bénéfices nets ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous

Exercices au 30 avril	Bénéfices			Dividendes par action
	bruts	nets	distrib.	
	(en milliers de francs)			(en fr.)
1923-24	2.021	1.722	1.394	10
1924-25	4.280	2.210	1.521	10
1925-26	8.056	4.003	1.701	10
1926-27	11.413	7.807	3.781	15
1927-28	17.005	12.555	6.232	15

L'examen de ce tableau fait ressortir la prudence de la gestion financière puisque les sommes réparties aux actionnaires atteignent à peine la moitié des bénéfices réalisés. Voici quelle a été la répartition des bénéfices pour les deux derniers exercices

RÉPARTITION (fr.)	1927	1928
Solde à répartir	8.234.986 05	13.118.899 35
Réserve légale	390.367 64	627.750 81
Réserve spéciale	3.500.000 00	4.500.000 00
Tantièmes	780.735 28	982.726 54
Dividende	3.000.000 00	5.250.000 00
Report à nouveau	563.883 13	1.758.422 00
	<u>8.234.986 05</u>	<u>13.118.899 35</u>

Mais les dividendes distribués n'ont pas été les seuls profits des actionnaires ; ils ont, en effet, pu exercer un droit de souscription à des conditions avantageuses aux émissions des sociétés suivantes, filiales de la compagnie : Plantations d'Élima, Forestière de l'Indénié, Plantations réunies de l'Ouest-Africain, [Plantations et]

Palmeraies de l'Ogooué, dont les actions se traitent à des cours qui laissent aux actionnaires une plus-value souvent appréciable.

Voici, d'autre part, les bilans des deux derniers exercices (fr.) :

	1927	1928
ACTIF		
Fonds de commerce	1 00	1 00
Terrains et immeubles en Afrique	736.332 90	1.117.888 75
Immeubles à Paris	1.635.249 40	2.764.826 59
Matériel des comptoirs et matériel automobile	1 00	2 00
Matériel fluvial	436.602 74	1 00
Installation du siège social	1 00	1 00
Marchandises et produits en stocks	11.675.239 63	10.100 663 58
Participations	10.887.155 00	19 683.596 40
Débiteurs	11.38.542 44	33.757.415 13
Caisses et banques	4.339.333 59	15.238.488 20
	<u>40.903.457 70</u>	<u>87.662.882 65</u>
PASSIF		
Capital	20.000.000 00	35.000.000 00
Réserve légale	397.001 94	787.369 50
Réserve spéciale	2.000.000 00	5.500.000 00
Réserve de change	500.000 00	500.000 00
Fonds de prévoyance	2.000.000 00	2.000.000 00
Primes sur augmentations de capital	608.628 15	6.457.299 80
Créditeurs divers	7.167.841 56	24.299.313 92
Report antérieur	427.633 20	563.883 13
Bénéfice net	7.807.352 85	12.555.016 22
	<u>40.908.457 70</u>	<u>87.663.882 65</u>

Le capital de la société qui était au 30 avril 1927 de 20 millions, a été porté au cours du dernier exercice à 35 millions ; cette augmentation a été nécessitée par le développement constant des filiales.

L'examen du dernier bilan révèle une situation financière très saine. Les immobilisations décomptées au bilan pour 5 millions environ paraissent évaluées avec une grande modération. Compte tenu de la prime sur augmentation de capital qui s'élève à 6 millions 1/2 les comptes provisionnels dépassent 15 millions de francs, auxquels s'ajoutent les sommes affectées aux réserves pour l'exercice écoulé, soit un peu plus de 5 millions. Le montant total des réserves est donc supérieur à 20 millions, ce qui donne à l'entreprise une liquidité très grande. Liquidité d'ailleurs nécessaire : le conseil est bien avisé en poursuivant la politique de prudence dont il s'est inspiré

jusqu'à présent, car si la formule de création de filiales présente des avantages certains, elle n'est pas non plus sans inconvénients. Il ne faut pas oublier, en effet, que la société n'a pas seulement à faire profiter de son expérience, acquise dans le domaine commercial ou industriel, les sociétés qu'elle contrôle et qui sont en pleine période de croissance, mais aussi qu'elle peut être amenée à leur donner un large concours au cas où surgiraient des difficultés d'exploitation ou d'ordre financier. Une politique de prévoyance est donc le gage du succès.

Au point de vue de la trésorerie, la situation de la société paraît se présenter dans des conditions satisfaisantes. En face de 30 millions 1/2 d'exigibilités (dividendes et tantièmes du conseil compris), elle peut, en effet, aligner 15.238.488 francs en caisses et banques, et près de 39 millions de débiteurs divers, soit un actif disponible ou réalisable de 54 millions en nombre rond, non compris le stock de marchandises dépassant 10 millions. Au surplus, la société a dû recevoir de certaines filiales le remboursement d'une grande partie des avances qu'elle leur avait consenties, notamment des établissements Leroy, qui ont pu le faire au moyen de l'augmentation de capital à laquelle ils ont procédé.

Par ailleurs, le poste participations, qui contient des actions des sociétés que nous avons indiquées ci-dessus, est sans doute estimé avec modération à 19.682.526 fr. et recèle vraisemblablement des réserves latentes.

Il nous reste un mot à dire de l'activité des principales sociétés, dans lesquelles la Nouvelle compagnie française de Kong est intéressée.

La Compagnie forestière de l'Indénié a été créée en 1924 au capital modeste de 500.000 francs. À la suite d'opérations diverses, et notamment de l'absorption des Établissements Émile Hubert et de prises d'intérêts dans la Société forestière de la Côte-d'Ivoire et la Compagnie du bois de la Côte-d'Ivoire, ce capital est aujourd'hui de 12 millions de francs. La production de cette société, en 1928, a atteint 13.000 tonnes d'acajou et bois divers. Sur ce tonnage, 5.000 tonnes ont été usinées dans les établissements de la société à Abidjan pour les besoins locaux (persiennage, meubles, planches, chevrons, etc.). Pour l'exercice 1927, les bénéfices avaient atteint 1.236.850 francs et avaient permis la répartition d'un dividende de 7 francs. Les comptes de 1928 ne sont pas encore arrêtés, mais on sait d'ores et déjà que les bénéfices sont de l'ordre de 3 millions et demi.

Les Plantations de l'Elima exploitent des plantations de caféiers situées en bordure de la lagune d'Aby en Côte-d'Ivoire. Le rapport du conseil pour l'exercice 1927-1928 indiquait que le nombre des caféiers en terre était de 1.500.000, dont environ 300.000 en pleine production. Cette production avait été pour l'exercice écoulé de 180.000 kg ; la récolte en cours s'annonce très favorable. Les travaux d'extension se poursuivent conformément au programme prévu, auquel l'acquisition du domaine de la Bia, qui dispensera la société de procéder à la construction de bâtiments qui lui devenaient nécessaires, permettra de donner une nouvelle impulsion. Pour l'exercice clos à fin juin 1928, les bénéfices s'élevaient à 2 millions 323.266 francs permettant de porter le dividende de 50 à 100 francs.

La Société d'importation de bois exotiques a produit, en 1928, près de 10.000 tonnes d'acajou de qualité, et les résultats permettront vraisemblablement de fixer le dividende à 45 fr., comme l'an dernier, bien qu'il y ait cette année 11.500 actions de plus à rémunérer.

Les Plantations réunies de l'Ouest-Africain possédaient en Côte-d'Ivoire, au 31 décembre, 523 hectares entièrement plantés en cacaoyers et caféiers, et 1.355 hectares en cours de plantation, c'est-à-dire forêt abattue, nettoyée, en piquetage, etc. Le nombre de plants en pépinières s'élevait à 1.631.000 plants de cacaoyers, et 616.000 plants de caféiers. À fin juin prochain, c'est-à-dire à l'époque où prend fin la campagne annuelle de plantation, le nombre d'hectares plantés atteindra environ 2.200 hectares

pour la Côte-d'Ivoire. Les bénéfices de l'exercice 1928 sont, approximativement, le double de ceux du précédent, qui s'élevaient à 3 millions 746.945 fr. 79.

Le troupeau de bovidés de la Compagnie pastorale commerciale africaine au Cameroun, également créée par la société, atteignait, au 31 décembre 1928, 20.000 têtes. Les ventes de bétail se sont largement développées surtout à l'exportation. Les bénéfices de l'exercice sont en forte augmentation dépassant sensiblement deux millions ; ils permettent d'envisager, dès maintenant, un dividende probable de 25 francs au lieu de 15 précédemment.

La Société agricole du Gabon, dont la création remonte à 1909, a d'abord porté principalement son effort sur la culture du caféier et du cacaoyer, puis elle a acquis, au début de 1928, d'importantes plantations forestières dont l'exploitation a constitué, au cours, de l'exercice écoulé, la source la plus importante des bénéfices réalisés. Ces bénéfices se sont élevés, pour 1927-28, à 987.000 francs en nombre rond et ont permis la distribution d'un dividende de 15 francs à l'ancien capital de 3 millions. Le fonds social est aujourd'hui de 6 millions de francs.

L'exploitation forestière est, donc, on le voit, le plus gros élément d'activité des filiales de la compagnie ; aussi, pour assurer plus facilement l'écoulement de la production, a-t-elle pris des intérêts importants dans des sociétés spécialisées dans l'utilisation des bois coloniaux : les établissements Leroy et les établissements Roux-Baudrand.

L'ensemble formé par ce groupe constitue donc un tout homogène et complet et apte, semble-t-il, à répondre au but poursuivi.

En un mot, par son activité, propre et par les résultats qu'elle est en droit d'attendre de ses filiales qui prennent chaque jour une extension plus grande, la Nouvelle compagnie française de Kong semble appelée à retirer des profits intéressants de l'important édifice qu'elle a construit.

1929 (mai) : CAPITAL PORTÉ DE 35 À 50 MF

(140)

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG

**CAFÉ AU PORTÉ À
2000000 DE FRANCS**
Tiré en 1000000 de 1000000
extraordinaire du 21/11/27

AFRIQUE OCCIDENTALE

DRÔTES DE TIMBRE
acquittés
par abonnement
Avis d'autorisation inséré au
Journal Officiel du
2 Décembre 1927

Société Anonyme

AU CAPITAL DE 35.000.000 DE FRANCS

DIVISÉ EN 350 000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

Statuts déposés chez M^e REVEL Notaire à Paris

SIÈGE SOCIAL A PARIS

**ACTION DE CENT FRANCS
AU PORTEUR**

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N^o 292.800

UN ADMINISTRATEUR

PAR DÉLÉGATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Paris, le 21 Novembre 1927

IMP. FAYO-RMONET, PARIS

Coll. Jacques Bobée
NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
AFRIQUE OCCIDENTALE

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 2 décembre 1927

Société anonyme au capital de 35.000.000 de fr.
divisé en 350.000 actions de 100 fr. chacune

Capital porté à 50.000.000 de fr.
(Décision de l'assemblée générale
extraordinaire du 16 mai 1929)

Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : Gaston Lévy (?)

Par délégation du conseil d'administration : ?

Paris, le 21 novembre 1927

Imp. FANO-EMONET, Paris



Coll. Jacques Bobée

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
AFRIQUE OCCIDENTALE

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 28 mai 1929

Société anonyme au capital de 50.000.000 de fr.
divisé en 500.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris

Siège social à Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : Gaston Lévy (?)
Par délégation du conseil d'administration : ?
Paris, le 30 mai 1929
Imp. FANO-EMONET, Paris

(*Les Archives commerciales de la France*, 18 juin 1929)

PARIS. — Modification. — Société dite NOUVELLE Cie FRANÇAISE DE KONG (Afrique Occidentale), 6, Marignan. — Capital porté de 35.000.000 fr. à 50 millions fr. — 16 mai 1929. — *Petites Affiches*.

Kong
(*Le Journal des finances*, 26 juillet 1929)

L'action Kong s'inscrit à 239 et semble accueillir sans enthousiasme les informations d'après lesquelles les comptes de l'exercice clos le 30 juin feront ressortir, malgré la crise commerciale, un bénéfice brut de l'ordre du précédent, Mais en sera-t-il de même des bénéfices nets, qui ne sont pas encore arrêtés ?

Établissements Roux-Baudrand frères*
(*Le Journal des finances*, 13 septembre 1929, pp. 877-878)

[...] C'est là une des plus belles réussites de la Compagnie française de Kong, dont on reconnaît la virtuosité dans l'art de « reprendre en mains » les affaires tombées. L'aspect boursier de l'opération n'est pas le moins réussi, encore que, semble-t-il, les conditions générales du marché au cours de ces mois d'été n'aient pas permis aux introducteurs de réaliser toutes leurs ambitions. [...]

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Les Annales coloniales*, 11 octobre 1929)

La Compagnie française de Kong avait publié ces jours derniers un tableau synoptique qui établissait l'importance de la production de ses diverses filiales africaines. Il faut penser que la marge bénéficiaire ne s'est pas maintenue égale pour un chiffre d'affaires croissant puisque les bénéfices de la société mère, qui viennent d'être publiés, s'établissent pour l'exercice au 30 juin 1929. à 7 millions 46.453 francs contre 12.555.010 francs. Le dividende serait cependant maintenu à 35 fr. Nous commentons, d'autre part, ces résultats qui ont dû réserver une certaine déception aux actionnaires. L'examen du bilan montre, comme nous l'établissons, que les filiales devront encore avoir recours à la politique d'augmentations de capital qu'elles ont pratiquée jusqu'ici. [...]

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Les Annales coloniales*, 11 octobre 1929)

Au 30 juin 1927, la Compagnie française de Kong était au capital de 20 millions, et l'exercice clos à cette date se solda par un bénéfice net de 8.234.986 francs.

Au 30 juin 1923, son capital était de 35 millions, et le bénéfice de 12.555.010 fr.

Au 30 juin, le capital est de 50 millions, mais le bénéfice tombe à 7.046.453 francs.

La Compagnie explique ce fléchissement des bénéfices d'abord par la crise qui sévit en Afrique Occidentale, — et qui a eu pour effet de réduire le bénéfice brut d'exploitation de 17.005.659 francs à 15.694.985 francs — ensuite par l'importance des amortissements faits avant inventaire. Mais comment expliquer que les dirigeants de l'affaire, qui se montrent si fréquemment soucieux de la tenue des titres du groupe en Bourse, se soient résolus à annoncer un bénéfice en aussi forte diminution et à pratiquer des amortissements aussi considérables, si ces amortissements n'étaient pas rendus indispensables à la suite des mécomptes de certaines filiales ? On se demande dès lors tout naturellement de quel côté il faudrait chercher pour trouver la défaillance.

La comparaison des deux derniers bilans, si elle ne nous renseigne guère à cet égard, met bien en relief dans tous les cas la situation actuelle de la Compagnie :

	1928	1929
ACTIF		
Immobilisations	3.882.719	6.447.069
Marchandises	10.100.663	16.339.045
Caisse et Banques	15.238.488	6.411.323
Portefeuille	19.683.590	37.207.708
Débiteurs	38.757.415	42.314.852
PASSIF		
Capital	35.000.000	60.000.000
Primes, Réserves et Fonds de Prévoyance	15.244.669	20.372.120
Exigible	24.299.313	44.727.571
Bénéfice	13.118.899	7.046.453

Ainsi, malgré l'augmentation de capital d'avril dernier, les disponibilités en Caisse et Banque ont fléchi de plus de moitié tandis que les exigibilités passaient de 24 à 44 millions. D'autre part, bien qu'un certain nombre de filiales aient, en 1928-29, procédé à des appels de fonds — l'importance globale de ces opérations est révélée par le gonflement du portefeuille de 19 à 37 millions — elles n'ont pas été en mesure de rembourser la Société-mère des avances qu'elle leur avait consenties, puisque le poste débiteurs est en nouvelle augmentation : et il faut encore tenir compte de ce fait que c'est surtout sur ce poste qu'ont dû porter les amortissements exceptionnels pratiqués cette année.

L'omnium de valeurs coloniales que constitue la Nouvelle Compagnie française de Kong, écrivions-nous il y a un an, — le 5 octobre 1928 — participe dans une certaine mesure au caractère des autres affaires constituées sur les mêmes principes financiers. Elles réussissent, elles ont de gros succès boursiers, et alors toutes les sociétés dont elles signent les prospectus d'émission trouvent des capitaux en abondance et enfoncent la porte du succès ; c'est tant mieux ; cela dure un an, cinq ans — ou même toujours — tant que l'édifice ne présente aucune fêlure. »

Nous n'avons rien à ajouter à cette conclusion. Bien que les chiffres que nous venons de comparer ci-dessus marquent que l'affaire traverse actuellement une période délicate, il est bien possible, après tout, qu'il ne s'agisse, pour le moment, que d'une

difficile crise de croissance. Mais il pourrait devenir fâcheux, pour Kong, que le malaise commercial se prolongeât en Afrique Occidentale, que la concurrence s'aggravât dans l'industrie du bois contreplaqué [Éts Leroy ?] et, surtout, que la Bourse continuât à être aussi maussade.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(AFRIQUE OCCIDENTALE)

Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 1929.
EXERCICE 1928-1929
(*Recueil des assemblées générales*, 1929)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Maurice Mizraki, président ; Gaston Lévy, administrateur délégué ; Fernand Calcat, Mathieu Merle, Edouard Picanon, Émile Vivier, administrateurs. Directeur : M. Jacques Vigneras ⁴.

Commissaires des comptes : MM. Lucien Terquem et Emmanuel Lévêque.

Siège social : 6, rue de Marignan, Paris. Prochainement : 12, rue de Monceau, à Paris (8^e).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément aux dispositions des art. 25 à 32 de nos statuts, nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes de notre sixième exercice social, qui se traduisent par un bénéfice brut de 15.694.985 fr. 64, contre 17.005.659 fr. 22 précédemment.

Après déduction des frais généraux et amortissements réalisés avant inventaire, soit 8.648.532 fr. 45 contre 4.450.643 francs, les bénéfices nets de l'exercice se chiffrent par 7.046.453 fr. 19 contre 12.555.016 fr. 22.

L'exercice qui a pris fin le 30 avril dernier, a été caractérisé par l'accentuation de la crise économique que nous vous avons signalée dans notre précédent rapport. Cette crise, ressentie particulièrement par le Sénégal et le Soudan, a, toutefois, beaucoup moins affecté la Côte-d'Ivoire, en raison de la diversité de ses ressources.

Tous ceux qui ont parcouru les possessions françaises en Afrique sont restés frappés de l'essor pris par cette colonie, qu'ils considèrent comme un large champ d'action où tous les éléments de richesse de nos pays tropicaux se trouvent réunis, en face d'une population suffisante pour les mettre en valeur.

Les possibilités de son sol, qui offre les plus larges perspectives culturelles, ne sont plus à démontrer ; c'est le lieu d'élection du caféier, du cacaoyer, du kolatier, du palmier à huile. Sa forêt très dense couvre de vastes étendues et réunit les essences les plus diverses et les plus demandées, comme l'acajou, le bossé, le makoré, l'iroko.

Les moyens d'évacuation naturels constitués par les fleuves, les rivières et les lagunes, sont doublés d'un chemin de fer bien outillé et surtout d'un réseau routier (6.000 kilomètres environ) unique en Afrique.

D'autre part, le prolongement du chemin de fer vers Bobo-Dioulasso, centre commercial de la Haute-Volta, dont la Côte-d'Ivoire est le débouché naturel, est en cours d'exécution et, dans le développement de ces moyens de pénétration, réside une nouvelle source d'extension.

⁴ Jacques Vigneras (Garches, 1896-Saint-Nom-la-Bretèche, 1953) : fils de Sylvain Vigneras, ancien chef de bureau de l'A.E.F. au ministère des colonies (avril 1913). Représentant de la Cie française de Kong au conseil de l'Union forestière africaine (Gabon).

Son premier débouché maritime, celui de Grand-Bassam, équipé d'un seul wharf, se trouve maintenant étayé par celui de Vridji, d'édification récente, livré depuis peu à l'exploitation, après avoir été doté d'un matériel adapté aux besoins du pays.

La construction d'un grand port en eau profonde, à Abidjan, décidée depuis quelque temps déjà, fait partie du programme officiel arrêté en vue de l'aménagement des colonies de l'Afrique Occidentale.

La création en Côte-d'Ivoire, de ce port appelé à être immédiatement, après Dakar, le plus important de l'Afrique Occidentale Française, ne peut manquer d'avoir pour cette colonie et sa nouvelle capitale, Abidjan, les conséquences les plus heureuses.

La prospérité incontestée de la Côte-d'Ivoire apparaît, d'ailleurs, nettement dans les statistiques de douanes relatives aux exportations, qui accusent d'année en année une progression marquée, et ce, pour les produits les plus variés, dont le cacao, le café, le karité, l'huile et les amandes de palme, l'acajou et autres bois exotiques ne sont que les principaux.

Ces exportations sont allées régulièrement en croissant, et 1929 marquera dans son ensemble un nouveau progrès de cette constante évolution, progrès dont la continuité en 1930 s'affirme dès maintenant.

Nous considérons donc que les possibilités offertes par ce pays, distant seulement de quinze jours de Bordeaux ou de Marseille, sont de tout premier ordre, et que la diversité de ses ressources doit lui permettre de subvenir aux besoins de la métropole dans une large mesure.

Ce sont ces considérations qui nous ont amenés à porter notre principal effort sur la Côte-d'Ivoire.

Au point de vue commercial, nos affaires se sont développées tant à l'importation qu'à l'exportation. Le montant de nos ventes de marchandises pour le présent exercice s'est élevé à 19.911.257 fr. 77 contre 14.040.798 fr. 01, en augmentation de 5.270.459 fr. 70.

Quant aux opérations sur les produits de la colonie, elles ont atteint un mouvement de 9.715.167 fr. 72 contre 993.174 francs précédemment, en augmentation de 8 millions 721.993 fr. 72.

Ces chiffres doivent faire envisager l'avenir avec confiance et nous avons la ferme conviction qu'ils accuseront une nouvelle plus-value pour l'exercice en cours.

La progression de notre mouvement d'affaires ne doit pas faire perdre de vue les difficultés éprouvées par le commerce dans la plupart des colonies de l'Ouest-Africain.

La cause de ces difficultés est maintenant bien connue, leur source résidant dans la disproportion qui a toujours existé, mais qui s'est accrue fortement ces dernières années, entre le total des capitaux investis dans les affaires strictement commerciales et celui engagé dans les organismes de production.

Alors qu'en Indochine, 80 % environ des capitaux utilisés dans le pays ont été absorbés par les cultures, les exploitations, les industries ou les plantations, l'Afrique Française a affecté ce même pourcentage aux seuls comptoirs commerciaux de vente et d'achat.

Aussi longtemps qu'il y eut abondance de disponibilités monétaires, la possibilité de vendre et d'acheter, comportant deux opérations généralement conjuguées dans un court intervalle et génératrices de bénéfices immédiats, est apparue comme une formule plus attrayante que celle consistant à immobiliser pour une longue durée des capitaux dans des entreprises de longue haleine, telles que les exploitations forestières ou les plantations.

Nous croyons avoir été les premiers à sentir le danger d'une politique exclusivement commerciale et nous n'avons pas à regretter d'avoir largement orienté notre activité sociale vers les entreprises de production, malgré les importantes immobilisations, souvent improductives au début, qu'exige la réalisation d'un tel programme.

[Les filiales]

Pour l'exécution de notre plan, dans ce vaste domaine, nous avons été, vous ne l'ignorez pas, amenés à constituer des sociétés filiales, à chacune desquelles il a été assigné un but bien défini. Nous allons vous faire un bref exposé de leur objet et de leur activité.

La Société des Plantations d'Élima a porté, en moins de cinq ans, le nombre des hectares plantés à plus de 2.000. Cette affaire est déjà devenue la plus importante plantation de café de l'Afrique Française. Sa production atteindra progressivement plus de 1.000 tonnes et le privilège douanier colonial doublé du bas prix de revient qu'elle obtient, atténuera largement les conséquences d'une baisse des cours du café. Il convient de noter que la contribution des colonies françaises concernant la consommation en café de la métropole n'est que de 4 % environ.

L'activité de la Société des Plantations Réunies de l'Ouest-Africain a été, en Côte-d'Ivoire, dirigée à la fois vers le cacaoyer, le caféier, le kolatier, et, en dernier lieu, au Cameroun, vers le palmier à huile. La société possède tout un ensemble de plantations et concessions choisies dans les endroits les plus propices et toutes parfaitement desservies par des routes, des chemins de fer ou des voies fluviales. D'ici moins d'un an, cette société aura achevé de planter 6.000 hectares.

Au Gabon, la Compagnie Générale des Plantations et Palmeraies de l'Ogooué poursuit actuellement la prospection des larges territoires qu'elle possède en toute propriété.

Le manque de main-d'œuvre dont souffre cette colonie étant de nature, tout au moins pour l'instant, à contrarier un effort agricole de large envergure, nous nous sommes attachés à rechercher, avant tout, des possibilités de rendement immédiat, c'est-à-dire à tirer parti des peuplements forestiers existant sur ces territoires.

Un certain nombre de ces peuplements a déjà été déterminé et l'exploitation qui a immédiatement suivi le travail de prospection nous permet d'envisager, pour l'année prochaine, une production de l'ordre de 4.000 tonnes d'okoumé, avec une marge de bénéfice d'autant plus intéressante que tout fait prévoir le maintien de la fermeté actuelle du marché de ce bois.

D'autre part, la Compagnie Générale des Plantations et Palmeraies de l'Ogooué possède d'importantes palmeraies naturelles, dont l'aménagement peut être envisagé. Nous procédons, actuellement, à des expériences et dès que nous aurons des précisions sur le rendement probable, nous jugerons de l'opportunité de joindre cette exploitation à la première.

La Compagnie forestière de l'Indénié* poursuit son exploitation dans des conditions pleinement satisfaisantes. Sa production s'élève pour l'année 1929 à plus de 20.000 tonnes, dont 14.000 d'acajou. Une partie des bois divers est usinée dans les établissements d'Abidjan qui comportent, non seulement des installations complètes et modernes pour la préparation des bois débités, mais encore pour l'exécution des charpentes, de la menuiserie du persiennage, de l'ébénisterie et de la construction des maisons démontables.

La Société d'importation de bois exotiques, étroitement rattachée à cette dernière, continue également d'enregistrer des résultats très satisfaisants. Elle produit annuellement 12.000 tonnes d'acajou, d'une qualité très recherchée.

En dehors de tout l'intérêt que présentent les bois de la Côte-d'Ivoire, notamment l'acajou, le développement d'une industrie relativement nouvelle, celle des panneaux contreplaqués, a rapidement mis en vedette l'okoumé, bois provenant exclusivement du Gabon, qui constitue la matière première indispensable à cette industrie. Aussi, ce bois connaît des débouchés de plus en plus larges sur tous les marchés européens, plus particulièrement en France, en Hollande et en Allemagne.

Nous sommes largement intéressés à l'exploitation de l'okoumé. Nous possédons, en premier lieu, une importante participation dans [l'Union forestière africaine, dont les concessions comptent parmi les plus riches du Gabon.

Cette société produit régulièrement chaque mois 2 à 2.500 tonnes d'okoumé. Pour arriver à un chiffre aussi important et aussi régulier, elle a dû mettre en œuvre un matériel considérable (voies ferrées, remorqueurs, tracteurs, etc.) et procéder à des installations extrêmement importantes.

En raison de l'accroissement de la production des bois, nous ne pouvons pas nous désintéresser de la question des transports maritimes, étroitement liée à l'exploitation forestière, par la nécessité d'embarquer rapidement sur l'Europe les produits de nos exploitations. Nous avons donc constitué, avec le concours de la maison d'affrètement Corblet et Cie, la Compagnie fluviale et maritime de l'Ouest-Africain. Cette Compagnie a déjà acquis deux navires : l'*Elima*, de 7.940 tonnes dw et l'*Indénié*, de 6.600 tonnes dw.

De plus, elle exploite en time-charter, pour l'année 1929, le *Poitiers*, vapeur de 7.000 tonnes. À fin octobre, la Compagnie fluviale et maritime de l'Ouest-Africain avait transporté 125.000 tonnes de bois, dont 88.000 tonnes en provenance des sociétés rattachées à notre groupe (y compris les bois de la C. E. F. A.) et 37.000 tonnes appartenant à d'autres exploitations.

.....
Sur ce tonnage, 31.000 tonnes ont été chargées sur les unités de la Compagnie et 94.000 tonnes transportées, soit par d'autres vapeurs spécialement affrétés à cet effet, soit en vertu de contrats passés avec d'autres compagnies de navigation.

Tout en réservant aux exploitations forestières de notre groupe une priorité de transport qui constitue pour elles une grande sécurité, la Compagnie fluviale et maritime de l'Ouest-Africain leur permet d'obtenir, en même temps, des taux de fret minima.

Le premier exercice social de cette Compagnie prendra fin le 31 décembre prochain. Il se traduira par un important bénéfice.

Le chiffre élevé de la production de bois des exploitations se rattachant à notre société ne nous permettait pas non plus de rester indifférents à tout ce qui se rapportait aux débouchés de ces bois.

C'est dans cet esprit que nous nous sommes intéressés aux Établissements G. Leroy, aux Établissements Roux Baudrand frères, à la Société d'applications des bois contreplaqués.

Nos participations dans ces affaires présentent, pour nous, des avantages indéniables, la consommation annuelle des Établissements G. Leroy étant actuellement, à elle seule, de l'ordre de 25.000 tonnes d'okoumé, en outre de la consommation d'autres essences, métropolitaines et coloniales. Les Établissements G. Leroy constituent donc un régulateur intéressant pour notre service commercial qui centralise maintenant la vente de tous les bois provenant des sociétés productrices en rapport avec nous.

Il est inutile de souligner l'intérêt que présente, par ailleurs, cette organisation, qui permet en même temps aux Établissements G. Leroy d'être assurés sans à-coup de tous leurs approvisionnements et à la source même de l'exploitation.

La Société des Établissements Roux-Baudrand frères possède à Paris une des plus importantes usines pour l'emploi des bois exotiques. Au cours de l'exercice 1928, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 17.700.000 francs, comportant un bénéfice net de 2.256.561 fr. 25 et réparti un dividende de 14 fr. Pour les six premiers mois de l'exercice en cours, son activité s'est traduite par un mouvement de 13.410.582 fr. contre 8.000.000, pour la période correspondante de 1928.

La Société d'applications des bois contreplaqués a définitivement achevé l'installation de son usine de Villars, près Saint-Étienne. La mise en route de cette usine a répondu à toutes les prévisions et les produits de la société, notamment les portes en

contreplaqué, ont rencontré l'accueil le plus favorable, tant auprès de la clientèle privée que des administrations publiques. Son chiffre d'affaires a déjà progressé de 160.000 fr. en juillet, à 386.000 fr. en septembre, chiffre appelé à être largement dépassé du fait des importantes commandes qu'elle a dès maintenant en portefeuille. L'exercice au 31 décembre comportera un premier compte de Profits et Pertes nettement bénéficiaire.

Nous nous sommes aussi intéressés à la Compagnie Française d'Exploitation des Procédés Plinatus, constituée à l'origine en vue d'utiliser les déchets de bois, sous forme de cellulose, et d'appliquer certains brevets relatifs aux matières plastiques. Transposés sur le terrain industriel, ces procédés n'ont pas tenu toutes leurs promesses et la société a reconnu la nécessité de mettre fin à une longue période de tâtonnements, en élargissant ses bases.

C'est ainsi que cette Société s'est orientée vers la fabrication de la caséine, dont les usines de bois contreplaqués, notamment les Établissements G. Leroy, sont gros consommateurs.

Elle a, également, entrepris la fabrication de la galalithe.

La fabrication de la caséine donne entière satisfaction. Du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 1929, la production totale de ses usines de Clefs (M.-et-L.) et Manthelan (I.-et-L.) s'est élevée à 1.238 tonnes, représentant un chiffre d'affaires dépassant 8.000.000 de francs. La préparation de la galalithe est poursuivie à l'usine d'Ermont, qui est actuellement dotée de l'outillage le plus puissant et le plus perfectionné d'Europe.

Les premiers résultats acquis et ceux que nous escomptons à brève échéance nous permettent d'avoir confiance dans la réussite finale de cette affaire.

L'exposé que nous venons de vous faire vous donne la mesure des efforts de notre société dans les différentes branches où s'exerce notre activité sociale. Nous restons convaincus que, d'année en année, les résultats futurs répondront pleinement à notre programme d'action.

Répartition des bénéfices

Les résultats bénéficiaires de l'exercice soit fr. 7.046.453 19
nous permettent de vous proposer la répartition suivante, conformément aux dispositions statutaires, soit : 5 % à la réserve légale : 352.322 65

6 % aux actions représentant l'intérêt statutaire : 2.100.000 00
2.452.322 65

Sur le solde, s'élevant à 4.594.130 54

10 % au conseil d'administration 459.413 05

Après ces diverses attributions, le solde du compte de Profits et Pertes s'élève à 4.134.717 49

À ce chiffre, il y a lieu d'ajouter le report à nouveau de l'exercice précédent, soit 1.758.422 »

ce qui donne un solde à répartir de 5.893.139 49

pour lequel nous vous proposons d'attribuer aux actions un superdividende de 9 %, soit : 3.150.000 00

et d'affecter à la réserve spéciale, pour la porter au total de 12.000.000, une somme de : 1.500.000 00

4.650.000 00

Le solde, soit 1.243.139 49

sera reporté à nouveau.

Si vous adoptez nos propositions :

1° Les actions nominatives recevront un dividende brut de 15 fr., soit net 12 fr. 30.

2° Les actions au porteur recevront un dividende brut de 15 fr., soit net 10 fr. 679.

Le paiement du dividende aura lieu à dater du 15 avril 1930, aux guichets du siège social, 6, rue de Marignan, et de la Banque commerciale africaine, 52, rue Laffitte, à Paris, sur présentation du coupon n° 14.

Nous avons indiqué sur un état, tenu à la disposition de l'assemblée, les opérations faites par certains de vos administrateurs avec la société, au nom d'autres sociétés qu'ils représentent.

Vous voudrez bien leur en donner décharge et leur renouveler pour l'exercice 1929-1930 les autorisations prévues par l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril dernier, votre conseil d'administration s'est adjoint le concours de MM. F. Calcat⁵, M. Merle et E. Vivier ; ces nominations nous ont apporté une collaboration que nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier par ailleurs et nous vous demandons de les ratifier.

M. Gaston Lévy, administrateur sortant, désigné par le sort, se représente à vos suffrages ; nous vous demandons de lui continuer votre confiance.

Vous avez enfin à nommer deux commissaires chargés de faire un rapport sur les comptes de l'exercice 1929 1930.

À ce propos, nous vous faisons part que, par lettre en date du 8 octobre écoulé, dont l'original est annexé au présent rapport, M. H. Neuschwander nous a demandé, en raison de la multiplicité de ses occupations, de ne pas présenter le renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes. Tout en regrettant vivement la décision prise par M. H. Neuschwander, nous ne pouvons que nous incliner devant les raisons qu'il nous a données et vous demandons, en conséquence, de lui désigner un successeur.

M. Lucien Terquem, commissaire sortant, est rééligible.

Nous vous proposons de maintenir à 2.000 francs les honoraires de chacun des commissaires en fonction pour l'exercice 1929-1930.

Les résolutions, conformes aux propositions qui précèdent, ont toutes été adoptées à l'unanimité par l'assemblée à laquelle 72.515 actions étaient présentes ou représentées.

.....

DISCUSSION

M. Maurice Mizraki. — Messieurs, vous venez d'entendre la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes. Je donne maintenant la parole à ceux d'entre vous qui auraient des questions à poser.

Un actionnaire. — Monsieur, les nouvelles actions auront droit aux bénéfices à partir de quand ?

Le président. — Elles y auront droit à partir de l'exercice en cours, c'est-à-dire à compter du 1^{er} mai 1929.

L'actionnaire. — Maintenant, Monsieur, pourrions-nous avoir des données précises sur la situation de la Société des Plantations et Palmeraies de l'Ogooué ?

Le président. — Messieurs, nous en avons déjà dit quelques mots dans le rapport. Je puis maintenant préciser que nous parlons d'une production probable de 6.000 tonnes pour l'exercice 1930, alors que je crois fermement voir le chiffre réel de production dépasser ce chiffre et que, dans ces conditions, on peut légitimement rester très optimiste en ce qui concerne l'exercice 1930. Il ne faut pas demander à une exploitation forestière de donner des résultats bénéficiaires dès la première année. Beaucoup d'entre vous sont certainement actionnaires de la Compagnie forestière de l'Indénié, et n'ignorent pas qu'elle n'a pas donné de résultats immédiats. Je crois donc qu'il y a lieu d'être satisfait de pouvoir espérer que la Compagnie des Plantations de l'Ogooué pourrait proposer pour 1930 un premier dividende.

⁵ Ferdinand Calcat : ancien administrateur-directeur de la Cie Bordelaise des comptoirs africains, reprise par le groupe Kong. Voir [encadré](#).

L'actionnaire. — Monsieur le président, vu la tenue du marché des titres, nous croyons que le conseil serait plus prudent d'avancer un peu l'époque du dividende. Le 15 avril, c'est une échéance bien éloignée. Cela fait presque un an.

Le président. — Je vais vous répondre très nettement. Le mois de décembre coïncide avec la pleine période de traite, c'est-à-dire la période pendant laquelle s'effectuent tous les achats de produits, et j'ajouterai, pour citer des chiffres, qu'actuellement, en ce moment même, nous avons 1.800 tonnes de cacao qui sont en cours d'embarquement. Ce tonnage est vendu, mais bien que vendu, il ne sera payé que lorsqu'il aura été embarqué et amené dans les ports d'Europe.

Ces 1.800 tonnes représentent une immobilisation de l'ordre d'une dizaine de millions. Vous n'ignorez pas que les concours bancaires sont toujours onéreux, et nous cherchons en conséquence à les limiter le plus possible.

L'actionnaire. — Tout ceci est bien, mais tous ces Messieurs sont, comme moi, désireux de ne pas devoir attendre autant.

Le président. — Nous regrettons de vous donner la date du 15 avril, c'est-à-dire après notre campagne, quand tous les produits et denrées coloniales auront été encaissés, et ce pour éviter un trop important découvert bancaire.

L'actionnaire. — Nos actions ont beaucoup baissé en Bourse ; à quoi cela est-il dû ?

Le président. — Je suis personnellement très gros actionnaire de la société, et je puis vous dire que j'ai pleine confiance en elle ; j'ajouterai qu'il n'y a pas nécessairement corrélation entre les cours cotés en Bourse et la prospérité d'une affaire.

Un actionnaire. — Si, tout de même un peu, si l'on tient compte du rendement et des dividendes qui sont donnés.

Le président. — Certes, mais il n'y a quand même pas corrélation absolue.

Un actionnaire. — Je puis dire que nos titres sont mal cotés en Bourse. Je suis actionnaire d'autres sociétés...

Le président. — Nous venons de vous donner lecture d'un rapport de conseil aussi complet que possible. Nous venons de vous exposer la situation de notre affaire, d'une façon aussi absolument exacte que possible. Nous ne pouvons tout de même pas être responsables d'une situation boursière qui a ses origines ailleurs. Vous n'ignorez pas que les conséquences du krach de New-York se répercutent sur toutes les Bourses en général.

Il suffit, en outre, qu'en une semblable période, une valeur soit cotée régulièrement pour quelle ait à supporter des ventes correspondant uniquement à des préoccupations monétaires.

Un actionnaire. — Vous êtes plutôt partisan de l'achat que de la vente. (Rires.)

Le président. — Je crois vous avoir donné mon sentiment là-dessus.

Un actionnaire. — Pourquoi n'a-t-on pas fait distribuer le rapport du conseil d'administration ? Nous serions très heureux de l'avoir sous la main, de manière à avoir tous renseignements et données utiles.

Le président. — Cela provient du souci que nous avons de vous donner un rapport aussi au point que possible, et comportant les tout derniers renseignements sur la marche de l'affaire. D'ailleurs, nous nous préoccupons de l'adresser immédiatement à tous nos actionnaires.

Un actionnaire. — Monsieur le président, pouvez-vous nous donner quelques précisions sur l'évaluation du portefeuille ?

Le président. — Nous avons établi les chiffres pour les titres cotés, sur la base des cours de la clôture de l'exercice, soit du 30 avril ; pour les titres non cotés, nous avons pris comme base nos prix de revient quelle que soit la situation de la société, et quels que soient ses bénéfices.

Nous ne pensons pas que les différences de cours actuels, pour les titres cotés, puissent influencer de quelque façon que ce soit les résultats de l'exercice en cours.

Nous avons maintenant l'intention de faire apparaître au bilan nos bénéfices en fait disponibles. C'est ainsi que nous avons procédé cette année à un peu plus de 3 millions 1/2 d'amortissements, tandis que l'an dernier, nous arrivions seulement à 700.000 fr.

Un actionnaire. — Pourriez-vous nous donner exactement la composition du portefeuille ?

Le président. — Nous n'avons jamais donné en assemblée la composition du portefeuille, mais tous les actionnaires qui voudront toutes indications à ce sujet, peuvent se présenter au siège social.

Un actionnaire (lisant le rapport du commissaire aux comptes). — Dix-neuf millions, cela provient-il d'une surélévation ?

Le président. — Non, intégralement de nouvelles participations.

Un actionnaire. — Et alors, on peut avoir la composition du portefeuille ?

Le président. — Oui, vous pourrez avoir tous renseignements complémentaires au siège.

Un actionnaire. — En sorte que cette crise qui a sévi, et qui sévit probablement encore actuellement, est une crise de production. Est-ce dû à une production déficitaire ou de mauvaise qualité ? Ou bien encore les produits ne se vendent-ils pas ? Vraiment cette situation a dû provoquer une crise d'autant plus forte que, depuis longtemps, des sommes importantes sont investies régulièrement en Afrique.

Le président. — Nous vous avons exposé les origines de la crise dans le rapport. Cette crise est d'un caractère strictement commercial. Elle résulte d'une trop grande abondance de marchandises dans les comptoirs, alors que la capacité d'achat des indigènes ne s'est pas accrue. Elle a, au contraire, momentanément diminué, car les palmistes, les arachides, etc., ont baissé sensiblement.

Autrefois, l'indigène savait que lorsqu'il apportait au Comptoir une « tin » d'huile, il avait, en contre-partie, le moyen d'acheter telles ou telles marchandises.

Or, il est arrivé ceci : il y a eu d'abord une baisse sur les produits, donc sur la capacité d'achat de l'indigène, alors que les marchandises dans les comptoirs n'avaient pas encore baissé dans la même proportion. Il en est donc résulté un premier décalage dans la capacité d'achat ; et ensuite, comme corollaire, de trop gros stocks de marchandises.

Il y a donc eu nécessité pour beaucoup de sociétés — pour presque toutes — de pousser la vente des marchandises. Puis la revente ayant été générale, il en est résulté une baisse de ces marchandises, et une crise commerciale.

Un actionnaire. — D'où provient l'augmentation énorme des frais généraux que l'on constate ?

Le président. — Elle vient uniquement de l'importance plus grande donnée aux amortissements, qui figurent dans le même poste « Frais généraux et amortissements », ainsi que nous l'avons déjà mentionné.

L'actionnaire. — Il faudrait une discrimination...

Le président. — Elle existe dans le rapport des commissaires aux comptes.

Un actionnaire. — En somme une grande partie des efforts faits s'est traduite en perte, puisque vous annoncez un chiffre d'affaires de 12 ou 15 millions, supérieur à celui de l'année dernière, en totalisant exports et imports, mais avec un bénéfice infiniment moindre.

Le président. — Ce n'est pas tout à fait exact. Notre bénéfice commercial a été dans l'ensemble supérieur au précédent, mais vous n'ignorez pas que la Compagnie française de Kong n'a pas limité son activité sociale à des opérations uniquement commerciales. Elle a joué un peu le rôle de banque d'affaires à la colonie. C'est ainsi que nous avons été amenés à nous intéresser à un certain nombre d'entreprises, mais celles-ci donnent des résultats, plus ou moins rapidement.

Il en est qui, dès les premiers pas, gagnent de l'argent ; d'autres demandent plus de temps. Or, pour les premières affaires, ce sont les actionnaires de la Compagnie française de Kong qui en sont maintenant les actionnaires directs, alors que notre

société reste surtout intéressée dans des affaires plus jeunes, qui toutes, sauf une, sont actuellement bénéficiaires ; toutefois, leurs dividendes ne joueront dans nos résultats qu'après un certain décalage.

L'actionnaire. — Oui, ceci c'est très bien, mais cela n'a pas de rapport avec la partie commerciale.

Le président. — Je vous ai dit que le bénéfice commercial est en progrès constant. Mais, pour ce qui est des bénéfices extérieurs à cette branche, ils subissent nécessairement certaines fluctuations.

Si nous faisons une comparaison entre les capitaux vraiment productifs actuellement, et les capitaux encore momentanément improductifs, vous seriez frappés de l'importance de ces derniers.

Je prends comme exemple cet immeuble — (celui de la rue de Monceau) — qui représente une immobilisation d'environ 4 millions, encore improductive. Nous avons également des participations de l'ordre de plusieurs millions, pour lesquelles nous n'avons pas encore touché de dividende.

Un actionnaire. — Je vois ceci : aux comptes débiteurs qui se chiffrent par 42 millions, il y a des avances aux filiales. Pourriez-vous nous dire dans quelles conditions se font ces avances ?

Le président. — Ces avances rapportent des intérêts qui rentrent dans nos bénéfices.

Un actionnaire. — L'année dernière, en fin d'exercice, vous aviez fait une avance aux Établissements Leroy.

Le président. — Je suis heureux que vous agitez cette question, et je puis dire que les Établissements Leroy nous ont intégralement remboursé l'avance qui leur fut faite. Les Établissements Leroy ne doivent plus rien à la Compagnie Française de Kong.

Si les Établissements Leroy ont dû recourir à notre aide, c'est en raison des délais très longs qu'il leur a fallu pour obtenir le règlement du sinistre de l'usine de Villeneuve-Triage, sinistre ayant causé pour plus de 8 millions de francs de dégâts. Ce n'est qu'après plus d'un an que les Établissements Leroy ont pu récupérer cette somme, et, entre temps, ils ont dû remettre cette usine en marche.

Un actionnaire. — Je trouve au contraire que c'est une bonne politique de soutenir les filiales.

Le président. — C'est ainsi que nous l'entendons, mais nous voulons aussi éviter, dans la mesure du possible, d'avoir des capitaux trop longtemps bloqués, ce qui n'est pas toujours facile. Nous nous efforçons que toutes les affaires en pleine marche assurent leur trésorerie elles-mêmes.

Un actionnaire. — Vous avez toujours une participation dans l'affaire Leroy ?

Le président. — Oui, une participation « titres » du même ordre que l'année dernière. Les Établissements Leroy sont d'ailleurs pour nous de très gros clients, ainsi que nous vous l'exposons dans le rapport.

Un actionnaire. — Les plantations d'Elima donneront-elles cette année un dividende comme celui de l'année dernière ?

Le président. — L'assemblée d'Elima sera convoquée courant seconde quinzaine de décembre. Évidemment, la baisse du café est désagréable. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue qu'actuellement, les cafés coloniaux bénéficient d'une détaxe douanière de 2 fr. 30 par kg. Un hectare en production donnant un rendement d'environ 500 kg, ce privilège représente donc à lui seul un avantage appréciable, et comme le programme de développement d'Elima comporte 4.000 hectares, ledit privilège représentera, à ce moment, une prime annuelle de l'ordre de quatre millions.

L'actionnaire. — Les actions ont tellement baissé en Bourse !

Le président. — C'est, vous en conviendrez, une constatation qui s'applique à bien des affaires.

Un actionnaire. — Il faudrait sous-estimer le compte portefeuille, car en période de crise boursière, c'est un compte extrêmement vulnérable.

Le président. — Je ne crois pas, car nos grosses participations sont constituées par des affaires qui échappent à l'ambiance boursière.

Un actionnaire. — On ne pouvait pas prévoir que les cours auraient baissé dans ces proportions.

Le président. — Je puis dire ceci : vous allez avoir en mains notre rapport que vous pourrez lire attentivement, vous verrez que nous avons fait de très gros efforts, mais que les résultats ne correspondent pas encore pleinement à ces efforts...

Un actionnaire. — À quoi sont employés les six millions de primes sur augmentation de capital ?

Le président. — Ces six millions figurent aux réserves.

L'actionnaire. — Ces primes sont-elles productives d'intérêts ?

Le président. — Elles font partie du fonds de roulement.

Un actionnaire. — Parfaitement.

Le président. — Le mouvement de nos affaires est considérable. Nous avons indiqué dans notre rapport toute l'importance de nos affaires de bois. La production de notre groupe représente à elle seule une valeur de l'ordre de 60 millions : c'est vous dire que nous avons besoin d'un large fonds de roulement.

Notez que les bois de la Côte-d'Ivoire, dans leur plus grande partie, ne descendent qu'en période de crue. Par conséquent, il faut supporter des frais d'exploitation pendant au moins huit mois, avant de récupérer les sommes ainsi investies.

Un actionnaire. — Vous avez encaissé cette année 24 millions. Ce qu'il y a de troublant, c'est que votre fonds de roulement est resté le même.

Le président. — Non. Il faudrait tout d'abord définir exactement ce qui constitue le fonds de roulement réalisable, en tenant compte de ce qui ne saurait être considéré comme vraiment réalisable dans les chapitres Participations et débiteurs divers. D'autre part, à la date de la clôture de l'exercice, l'augmentation de capital n'était pas complètement réalisée, la ratification n'ayant eu lieu que postérieurement au 30 avril, et c'est pourquoi dans les comptes créditeurs figure une somme de 19 millions, qui ne constitue pas réellement un passif, ainsi qu'il est mentionné dans le rapport des commissaires.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG (*Les Annales coloniales*, 12 décembre 1929)

L'assemblée générale ordinaire de cette société s'est tenue le 27 novembre, sous la présidence de M. Maurice Mizraki.

Elle a approuvé les comptes du sixième exercice social, arrêté au 30 avril 1929, et voté à l'unanimité toutes les résolutions qui lui étaient soumises.

L'examen du bilan fait ressortir la situation suivante :

De très larges amortissements ont été pratiqués avant inventaire, ils se chiffrent, en y comprenant les frais généraux, par francs : 8.648.532 fr. 45 contre 4.450.643 fr. l'année dernière. En comparant les totaux du bilan, on voit apparaître un solde bénéficiaire de 8.804.875 fr. 19 qui se décompose comme suit :

Report de l'exercice précédent 1.758.422 00

Bénéfice net de l'année 7.046.453 19

Somme égale à 8.804.875 19

L'assemblée a voté la répartition suivante :

5 % à la réserve légale.

6 % aux actions à titre d'intérêt statutaire.

10 % au conseil.

9 % du solde, représenté par 5.893.139 francs 49, sont attribués aux actions comme superdividende,

La réserve spéciale est augmentée de 1.500.000 francs et figure de ce fait pour 12.000.000.

Enfin, le solde de 1.243.139 fr. 49 a été reporté à nouveau.

Comme conclusion de cette répartition, les actions nominatives recevront un dividende brut de 15 francs, soit net 12 fr. 50 ; les actions au porteur recevront un dividende brut de 15 francs, soit net 10 fr. 679.

Le paiement de ce dividende aura lieu à dater du 15 avril 1930, aux guichets du siège social, 6, rue de Marignan, et de la Banque Commerciale Africaine, 52, rue Laffitte, à Paris, sur présentation du coupon n° 14.

MM. F[erdinand] Calcat, M[athieu] Merle et E[mile] Vivier ont été nommés administrateurs. M. Gaston Lévy, administrateur sortant, a été réélu.

Lettre de Bordeaux
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} mars 1930)

27 février 1900.

À l'entrée, ... le paquebot *Foucauld* des Chargeurs réunis, courrier de la C.O.A. [côte ouest-africaine], retour de Matadi et escales, est arrivé à Bordeaux le 21 courant avec 250 passagers de toutes classes et un important chargement de produits coloniaux. Parmi les passagers de cabine, citons : ... M. [Mathieu] Merle, directeur d'un important groupe financier...

LES BANQUES ET LEURS AFFAIRES
(*Le Petit Bleu*, 24 avril 1930)

Mizraki : Nouvelle Compagnie Française de Kong ; Forestière de l'Indénié ; Importation des bois exotiques ; Forestière de Sassandra ; Union forestière africaine : Société de la Haute-Bokoué ; Union forestière de l'Ogooué ; Agricole du Gabon ; Bois du Gabon ; Plantations d'Élima ; Plantations réunies de l'Ouest-Africain ; Pastorale et Commerciale Africaine ; Compagnie fluviale de l'Ouest-Africain ; Établissements Leroy. — (*Le Bon Sens financier*, 14-4-30.)

FRANÇAISE DE KONG
(*Bonsoir*, 10 mai 1930)

Le chiffre d'affaires réalisé par la société au cours de l'exercice terminé le 30 avril 1930 dépasse sensiblement celui de l'exercice précédent.

Quant à sa filiale, la Compagnie pastorale et commerciale africaine, elle a réalisé en 1929 des bénéfices équivalents à ceux de 1928 qui avaient atteint 2.455.000 fr. Aussi, le conseil de cette société proposera-t-il à l'assemblée de fin juin le maintien du dividende à 25 fr. net. Au 31 décembre 1929, les 21.000 bêtes qui composent le troupeau étaient inventoriés à moins de 400 francs par tête. Or, il a été vendu, en 1929, 5.000 têtes au prix moyen de 800 fr. l'une.

En ce qui concerne l'Union forestière africaine, les bénéfices de l'exercice qui se terminera le 30 juin 1930 seront de l'ordre de 5 millions et permettront par conséquent d'assainir la situation de cette entreprise.

La Société d'application des bois contreplaqués a réalisé 1929 un petit bénéfice qui sera affecté aux amortissements.

Pour le premier exercice de la Fluviale et Maritime de l'Ouest Africain, les bénéfices nets se montent à 300.000 fr. après 550.000 fr. d'amortissements. L'intérêt statutaire sera réparti aux actions.

Enfin les Plantations de l'Ogooué ont également réalisé pour leur premier exercice un bénéfice net d'environ 1.500.000 francs.

(Les Annales coloniales, 9 octobre 1930)

On envisagerait la fusion de plusieurs sociétés du groupe Kong.

(Le Journal des finances, 10 octobre 1930)

Nous avons publié la semaine dernière les comptes de la Compagnie française de Kong pour l'exercice au 30 avril qui s'est soldé par un bénéfice de 4.730.485 francs dont 4 millions 682.589 francs seront affectés à des amortissements et réserves. Au dernier bilan, l'ensemble de ceux-ci se totalisait déjà par 28.166.496 francs pour un capital de 50 millions de francs. L'action s'inscrit mercredi à 84. Traitée vers 96 francs au début de la semaine, l'action des Plantations réunies de l'Ouest-Africain s'avance en dernier à 101, cours qui comprend un coupon de 10 fr. 50 à détacher le 15 novembre.

Le Grand Soir
par Marcel Ruedel

(Les Annales coloniales, 17 novembre 1930)

[...] On annonce pour un jour prochain son arrestation [d'Oustric]. Et après ? Il n'a fait ni plus ni moins, ce petit courtier bordelais, que le mécano de Rueil, de Fommervault, ou le colonel [Maurice] Mizraki et le [Gaston] Lévy de Kong, ou les Bénard brothers, « animateurs de l'Afrique équatoriale ». [...] Oui, pourquoi Oustric et pas Mizraki, de la Société d'importation des bois exotiques, des Plantations réunies de l'Ouest-Africain, de la Forestière de Sassandra, de la Forestière de l'Indénié, des Plantations d'Élima, de la Nouvelle Compagnie française de Kong ? [...]

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG

(Les Annales coloniales, 17 novembre 1930)

Parlant à titre officieux M. [Maurice] Mizraki, président, a indiqué que la réduction du capital sera de 50 à 25 millions et sera suivie d'une réaugmentation de 25 à 37 millions 1/2. Il a ajouté que la situation s'était profondément modifiée du fait qu'à la crise coloniale s'était ajoutée la crise générale, ce qui a entraîné pour la Cie des conséquences graves. Devant l'impossibilité d'escompter ses effets, la Cie a dû avoir

recours à l'aval de ses administrateurs. Le conseil reconnaît avoir suivi une politique trop large de participation, notamment dans l'industrie du bois.

Il a ajouté que Kong agissait à l'égard de ses filiales en organisme financier, ce qui, à son avis, eut été profitable en période normale : Kong possède 23.000 actions Plantations réunies [de l'Ouest-Africain][PROA], 5.000 actions Bois exotiques, 8.000 Agricole du Gabon ; celle-ci et la Pastorale* sont prospères.

Un actionnaire ayant demandé si la réduction de capital de 25 millions constituait une perte définitive M. [Maurice] Mizraki a répondu que 15 millions au moins paraissent irrecevables, au moins en partie.

La Cie compte sur le secours des banques et sur le concours des actionnaires pour réaliser l'augmentation de capital de 25 à 37 1/2 millions ; deux banques ont garanti subsidiairement une tranche de l'opération.

L'ensemble des assistants fut peu satisfait de ces déclarations.

[Coup d'accordéon]
Mémento de l'actionnaire
CONVOCATIONS D'ASSEMBLÉES
(*Le Journal des débats*, 23 novembre 1930)

2 décembre, 13 h. Nouvelle Compagnie française de Kong. Assemblée extraordinaire (réduction et augmentation de capital), 19, rue Blanche.

(*Le Journal des finances*, 12 décembre 1930)

L'action Kong s'est raffermie de 43 à 49,50, en attendant l'assemblée qui se tiendra fin décembre et à laquelle est réservée, comme nous l'avons annoncé la semaine dernière, l'approbation définitive des comptes de l'exercice écoulé.

Les difficultés de la Nouvelle Compagnie française de Kong
et les affaires de bois
(*La Journée industrielle*, 13 décembre 1930)

La Nouvelle Compagnie Française de Kong, importante société coloniale au capital de 50 millions de francs, est intéressée dans de grandes exploitations forestières africaines. Elle a été ainsi incitée à prendre des participations dans des sociétés métropolitaines ayant principalement pour objet l'usinage des bois.

Ce programme l'a conduite au groupement des différentes phases de la production, depuis la matière première jusqu'au produit fini. C'est ainsi qu'elle s'est intéressée aux entreprises suivantes : Établissements G. Leroy, Société d'Applications des Bois Contreplaqués, Établissements Roux-Baudrand. Compagnie française d'exploitation des Procédés Plinatus, Société Multiplex.

La crise générale des affaires et en particulier la crise coloniale ont gravement affecté la Compagnie de Kong pendant son exercice 1929-1930. Cette situation s'est encore aggravée depuis le mois de mai dernier. La société a eu à supporter les conséquences de la défaillance d'une des plus importantes firmes industrielles de bois d'Allemagne, ce qui l'a obligée, par ailleurs, à stocker des chargements de bois qu'il devenait impossible de réaliser immédiatement. En outre, écrasés sous le poids d'engagements auxquels ils

se trouvaient dans l'impossibilité de faire face, les Établissements Roux-Baudrand Frères, spécialisés dans le sciage et le tranchage des bois, sont venus obérer fortement la situation de la Compagnie de Kong.

Le rapport de cette dernière société donne, sur l'affaire Roux-Baudrand, les renseignements suivants :

« L'avenir de cette société paraissait se présenter sous un jour particulièrement heureux. Avec un capital de 6 millions et l'importante usine qu'elle possédait en plein Paris, elle semblait devoir réaliser de larges bénéfices. Après la réorganisation financière dont elle avait été l'objet, l'exercice 1928 s'était soldé par un chiffre d'affaires de 17.700.000 fr. et un bénéfice brut de 2.256.561 fr. ; l'exercice 1929 paraissait devoir être plus favorable encore puisqu'il accusait un chiffre d'affaires de 13.410.000 fr. pour le premier semestre contre 8 millions de francs pour la période correspondante de 1928. Mais la situation de trésorerie de cette société ne paraissait pas être le reflet d'une marche industrielle aussi brillante. D'une année à l'autre, son solde débiteur, loin de diminuer, s'était accru en dépit des instructions pressantes données à sa direction, cette augmentation ne paraissant pas suffisamment justifiée par le développement du chiffre d'affaires.

« Notre conseil a été amené ainsi à intervenir dans la gestion de cette entreprise et nous avons dû consentir, à nouveau, un sacrifice financier d'un ordre de grandeur considérable pour lui permettre de faire face à ses engagements.

« La liquidation de bois achetés dans les conditions les plus critiquables, aggravée de la carence de nombreux débiteurs, se traduira pour nous par une perte importante.

« Au 30 avril dernier, le compte débiteur de cette société, dans nos livres, était de 9.791.480 francs. »

Sur les autres affaires de bois, le rapport de Kong donne les indications suivantes :

« Établissements G. Leroy. — Malgré tout l'intérêt que pouvait, logiquement, présenter notre participation dans cette entreprise — qui était à la base de notre programme d'activité métropolitaine dans le domaine colonial, mais dont la direction était très lourde —, nous avons cédé à un autre groupe la majeure partie de notre participation dans cette société.

« Multiplex. — Cette affaire, qui est au capital de 10 millions de francs, et dont nous possédons un peu plus du tiers du capital social, est également une entreprise de fabrication de bois contreplaqués, grosse consommatrice d'okoumé. Son dernier bilan s'est soldé par un bénéfice de 623.376 fr. 25.

« Société d'Applications des Bois Contreplaqués. — Cette société est maintenant en pleine marche et ses perspectives d'avenir s'annoncent de plus en plus favorables. Ses fabrications de portes et de fenêtres en contreplaqué se développent rapidement, ce qui, dans les circonstances actuelles, est particulièrement encourageant. Son chiffre d'affaires atteindra environ 3 millions et demi pour l'année en cours et elle a actuellement un carnet de commandes s'élevant à 8 millions de francs en chiffre rond, assurant ainsi, pour l'exercice prochain, des résultats pleinement satisfaisants. Le solde débiteur de cette société s'élevait, au 30 avril dernier, à 724.825 francs. »

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Le Journal des finances*, 2 janvier 1931)

Si les effets de la crise coloniale sont particulièrement sévères sur le plus grand nombre des entreprises qu'elle touche, c'est parce qu'elle les a surprises à l'instant critique d'une évolution, trop rapide, déterminée par une erreur d'optique générale.

Cette erreur, on le constate maintenant, a été de surestimer la capacité économique immédiate de nos colonies.

Mais, par ce fait même qu'il s'agit d'une méprise collective, on ne saurait mettre entièrement à la charge des sociétés, qui actuellement traversent des heures pénibles, la responsabilité de leurs mécomptes ; on peut admettre qu'elles plaident les circonstances atténuantes.

C'est le cas, sans doute, de la Nouvelle Compagnie française, du Kong. Jadis, nous avons eu l'occasion d'apporter quelques observations sur le fonctionnement de cet omnium que le vent secoue aujourd'hui. Comme on ne peut, cependant, lui retirer le mérite d'avoir accompli une œuvre étendue, la raison semble indiquer qu'il serait désormais inopportun de le laisser s'affaisser. Un bateau qui talonne n'est pas nécessairement perdu et, le mieux qu'aient à faire les passagers est d'aider l'équipage à le remettre à flot.

Le programme de la Nouvelle Compagnie française de Kong comportait essentiellement la création d'affaires commerciales, agricoles, forestières, etc., en Afrique. La réalisation de ce programme a entraîné, accessoirement, des prises de participation dans des entreprises métropolitaines susceptibles de fournir des débouchés aux productions africaines.

Un groupement de sociétés s'interpénétrant s'est ainsi formé, dont l'extension a été rapide, parce qu'il bénéficiait de la sympathie du public et qu'il obtenait des succès boursiers.

La crise s'est déclenchée à cette heure, toujours périlleuse pour les entreprises jeunes, où, toutes les disponibilités étant investies dans des entreprises de longue haleine, le recrutement de nouvelles ressources s'imposait, tant pour attendre la période de rendement des capitaux déjà engagés que pour effacer discrètement les conséquences financières de telles conceptions qui avaient pu paraître bonnes à l'origine, mais que l'expérience devait révéler malheureuses. Le cap n'a pu être franchi sans avaries.

Le bilan au 30 avril, soumis à l'assemblée du 1^{er} décembre, traduit clairement, la situation. Malgré l'augmentation du capital de 35 à 50 millions réalisée en mai 1929, — qui a produit net 21 millions, — il accuse au passif 44 millions de créiteurs divers, en face desquels l'actif aligne 4 millions et demi de disponibilités, 18 millions de stocks, 53.700.000 francs de débiteurs et 39.700.000 francs de participations.

Ce serait un équilibre comptable, juste supportable, si tous les éléments comptabilisés aux différents postes de l'actif correspondaient sans exception à des valeurs effectives.

Or, il n'en est pas question. Depuis la clôture de l'exercice, le portefeuille s'est déprécié, des créances, qui, il y a quelques mois, pouvaient paraître convenables, sont devenues irrécouvrables ; il est probable, par suite de la baisse des matières, que les stocks se sont profondément dévalorisés.

Une réévaluation, qui, déjà, il y a huit mois, n'aurait sans doute pas été inutile, est aujourd'hui inévitable ; pour être efficace, il la faudra rigoureuse. Les porteurs d'actions Kong doivent se préparer à des sacrifices douloureux ; leur salut est à ce prix. Il faut prévoir une forte réduction du capital et la disparition des diverses réserves ; ensuite, la compagnie, ayant déchenillé son inventaire, pourra songer à le regréer d'un nouveau capital.

Il va de soi que l'exposé de cette situation et la perspective d'avoir à examiner les conditions d'un remaniement financier — examen qui n'a pas eu lieu, parce que l'assemblée extraordinaire convoquée à cet effet ne comportait pas le quorum et qu'en tout état de cause, les décisions prises par l'assemblée ordinaire l'auraient rendu impossible — a provoqué de la part des porteurs présents à la réunion diverses réactions ; la déception était d'autant plus grande que la compagnie avait distribué l'année dernière un dividende de 15 fr. Le conseil a dû subir de vives critiques Il était

allé, dans son rapport, au-devant de certaines, en soulignant notamment la difficulté de recruter pour les sociétés coloniales d'exploitation des états-majors compétents et intègres ; il a répondu aux autres en invoquant à juste titre — et sans nier que des fautes avaient pu être commises — la dureté exceptionnelle de la crise, en affirmant sa bonne foi qui, d'ailleurs, n'a pas été mise en doute.

Cette discussion dont certaines rancunes de personnes paraissent avoir attisé le feu, et qui aurait gagné à demeurer plus sereine, n'a pas abouti à un résultat réellement pratique.

Car, on ne peut pas appeler un résultat pratique l'ajournement de l'approbation des comptes et la nomination, d'accord avec le conseil, qui, pourtant, détenait la majorité des pouvoirs, de deux commissaires aux comptes, chargés de présenter un rapport sur l'étendue exacte des pertes éprouvées par la compagnie.

Ce n'est qu'après l'établissement de ce rapport qu'une nouvelle assemblée sera convoquée et statuera définitivement sur les comptes ; en même temps, sans doute, se tiendra l'assemblée extraordinaire qui fixera le plan de réorganisation.

Peut-être aurait-il été préférable qu'un vote immédiat permît à la Compagnie de Kong de se débarrasser, dans la moindre délai possible, de ses scories, et après avoir pansé ses blessures, de se remettre au travail dans le recueillement.

Agricole du Gabon*
(*Les Annales coloniales*, 31 janvier 1931)

[...] En cours d'exercice, la société a pris une participation de 6 millions dans la Société des Bois du Gabon*, participation qui lui a rapporté un dividende de 1.444.000 fr., mais par suite de cette acquisition, la société était débitrice de 3.997.682 fr. vis-à-vis de la nouvelle Compagnie française de Kong. Celle-ci a racheté la dite participation aux conditions qu'elle [sic : auxquelles elle] avait été acquise.

KONG
(*Le Journal des finances*, 6 février 1931)

On dit que le remaniement de la Compagnie française de Kong s'annoncerait moins laborieux que les observations formulées à la dernière assemblée et dictées souvent par des questions de personnes ne le faisaient prévoir.

Certaines filiales, dont l'actif est incontestable, mais qui étaient encore dans la période d'établissement, auraient repris leur indépendance après avoir trouvé les appuis financiers utiles. Ce serait le cas des Plantations réunies de l'Ouest-Africain* [...].

Nouvelle Compagnie française de Kong
(*Le Temps*, 28 avril 1931)

L'assemblée du 25 avril a approuvé, après lecture des rapports du conseil et des commissaires contrôleurs, les comptes de l'exercice au 30 avril 1930 et voté le report à nouveau du solde créditeur de 1.291.135 francs.

Dans le rapport du conseil, il est question de la nécessité de permettre à la compagnie de traverser la crise actuelle par des moyens d'ordre financier que le conseil soumettra à une assemblée ultérieure, qui statuera sur le plan de réorganisation.

Nouvelle Compagnie française de Kong
(*Le Journal des finances*, 1^{er} mai 1931)

Nous avons exposé (voir *Journal des Finances* du 2 janvier) dans quelles conditions les actionnaires de la Nouvelle Compagnie française de Kong avait décidé, au cours de leur réunion du 1^{er} décembre, d'ajourner l'approbation des comptes de l'exercice 1929-30, jusqu'à ce que deux contrôleurs, MM. Vacheret et Delaroche, qu'elle nommait à cet effet, leur aient fourni un rapport sur l'étendue des pertes éprouvées par la société.

L'assemblée appelée à prendre connaissance de ce rapport a eu lieu le 25 avril.

Établi sur des chiffres qui ne correspondaient plus à la valeur effective des différents éléments comptabilisés, le bilan de Kong au 30 avril 1930 ne répondait en rien à la réalité immédiate. Le conseil était le premier du reste à le déclarer. Il reconnaissait la nécessité d'une réévaluation des différents postes de l'actif. D'accord avec l'assemblée, il l'acceptait, et demandait même, que ce travail fut accompli sous la surveillance et avec le concours de deux contrôleurs.

Comme nous le faisons prévoir, cet apurement a accumulé de lourds déchets : toutefois, la part du feu ainsi faite, le terrain déblayé, l'armature de Kong ne semble pas définitivement compromise, et il apparaît qu'avec le temps, après la réorganisation financière nécessaire, Kong parviendra à panser ses plaies et pourra recommencer à vivre normalement.

D'un bilan établi à la date du 31 décembre 1930 par les contrôleurs, il résulte qu'à un passif total de 140.302.000 fr., il ne peut être opposé qu'un actif de 137.472.000 fr., d'où une insuffisance de 2.830.000 fr. Mais cela, encore, n'est qu'une insuffisance comptable, qui ne tient compte ni de la carence certaine d'une partie des débiteurs, ni de la dépréciation du portefeuille, ni de diverses pertes. En fait, si l'on fait état des non-valeurs, l'insuffisance réelle dépasse 33 millions ; le rapport des contrôleurs la fixe exactement à 33.283.640 fr.

Pour combler le trou, on effacerait les réserves, les provisions, le solde créditeur que dégagerait l'inventaire au 30 avril, ce qui ferait au total 29.457.631 fr. ; il resterait un déficit de 3.820.217 fr. à amortir, « somme qui pourrait être compensée partiellement par la plus-value des immeubles et terrains d'Afrique. »

L'inventaire serait ainsi nettoyé sur le papier, mais sur le papier seulement, et pour vivre, Kong doit se procurer de nouvelles ressources ; elle ne peut y songer sans un remaniement qui comportera certainement pour les actionnaires de gros sacrifices ; le capital de 50 millions devra être largement amputé.

Mais cette amputation faite, la société pourvue de moyens nouveaux, après une période de convalescence dont la durée dépendra de l'amélioration des conditions économiques en Afrique, peut espérer des jours heureux. Son programme était bon ; l'erreur a été, nous l'avons dit, de l'avoir trop largement étendu, dans des directions trop diverses ; la malchance a été que la crise coloniale survienne à l'instant critique : il est évident aussi que des erreurs ont été commises. L'excuse de ceux qui en sont responsables est de les avoir faites de bonne foi et de ne pas les nier. Ils ne sont pas les premiers à s'être trompés et ils ne seront pas les derniers. Et si les actionnaires de Kong peuvent considérer que le conseil, en annonçant « son intention de se retirer quand il aurait conduit le navire à bon port », a eu un geste élégant, peut-être seraient-ils bien inspirés en ne permettant pas, le jour venu, qu'il parte.

On pourra mieux mesurer les possibilités nouvelles de Kong après l'assemblée extraordinaire qui doit être convoquée d'ici quelque temps pour remanier le capital. Mais il semble que dès maintenant, au cours auquel sont tombées les actions — 35 fr. environ —, leurs porteurs ont moins à perdre qu'à gagner en les conservant.

Côte-d'Ivoire
Répartition du contingent d'alcool à brûler pour le premier trimestre 1931
(*Les Annales coloniales*, 2 juin 1931)

Le contingent d'alcool dénaturé attribué à la Côte-d'Ivoire, est fixé à 3.800 litres pour le premier trimestre 1931, et est réparti comme suit entre les différentes maisons de commerce :

Société commerciale de l'Ouest-Africain, 1.000 litres ; Compagnie française de l'Afrique occidentale, 1.000 litres ; Baraterie fils et Cie, 225 litres ; Compagnie générale de l'Afrique française, 315 litres ; Reinach, 100 litres ; Africaine française, 250 litres ; [Nouvelle Compagnie française de Kong](#), 500 litres ; Comptoirs réunis de l'Ouest-Africain, 125 litres ; De Tessières, 225 litres.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Le Temps*, 23 juillet 1931)

L'assemblée extraordinaire du 21 juillet a voté la réduction du capital de 50 millions à 12.500.000 francs et a ensuite autorisé le conseil à le porter à 40 millions de francs par l'émission d'actions de priorité.

Nouvelle Compagnie française de Kong
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 août 1931)

Le plan de réorganisation financière de la société vient d'être approuvé par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 juillet sous la présidence de M. [Maurice] Mizraki, président du conseil d'administration.

Il a été décidé de réduire le capital de 50 millions à 12.500.000 francs par l'échange de 4 actions anciennes contre une nouvelle.

Le conseil a été autorisé à augmenter ensuite le capital, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence de 40 millions par la création d'actions de priorité réservées aux actionnaires actuels dans la proportion de 90 %, et au prorata des titres possédés par chacun d'eux. Les dites actions auront droit par priorité à un intérêt de 6 %. Elles seront émises au pair. Les 10 % d'actions restant disponibles seront réservées au conseil d'administration. — Il est prévu l'émission prochaine d'une première tranche de 15 à 20 millions.

Le conseil, dans son rapport, indique les amortissements qu'il jugerait utile de faire pour épurer la trésorerie de la société : une somme de 65.190.188 fr. serait nécessaire pour amortir le portefeuille, diverses créances et les résultats déficitaires de l'exercice 1930-31. Le conseil propose de réunir cette somme en prélevant 12 millions sur la réserve légale spéciale, 2 millions sur le fonds de prévoyance, 12.399.053 fr. sur le compte « prime sur augmentation de capital », 1.300.000 fr. sur le report à nouveau et 37 millions représentés par la diminution du capital.

Le conseil ajoute que, lorsque la situation de trésorerie aura été assainie, la société pourra travailler sur des bases appropriées à ses disponibilités.

Le rapport donne quelques précisions sur l'activité de la société :

À la Côte-d'Ivoire, les exploitations viennent au 3^e rang parmi les exploitations forestières.

Au Gabon, les exploitations existantes permettent de travailler actuellement avec bénéfice. Malheureusement, la situation de ces exploitations est aggravée par la crise allemande, car l'Allemagne leur offrait de larges débouchés.

=====

DÉPÔT DE BILAN

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES
(*Le Temps*, 4 janvier 1932)

Nouvelle Compagnie française de Kong (Afrique occidentale), société anonyme au capital de 12.500.000 fr., importation et exportation, 6, rue de Marignan.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Le Journal des finances*, 21 octobre 1932)

En coulisse, l'action de la COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG n'a pas été cotée depuis le 30 septembre dernier ; elle valait alors 8 fr. 50. Le bilan au 30 avril de cette société — actuellement en liquidation judiciaire — fait ressortir une perte de 3 millions 577.388 francs. Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 3 novembre ; on assure que le conseil y proposerait aux créanciers un concordat prévoyant le règlement à 50 %.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Le Journal des débats*, 22 octobre 1932)

L'exercice clos le 30 avril dernier se solde par une nouvelle perte de 3.577.388 fr. contre 8.827.031 fr. en 1930-31.

Annuaire industriel, 1938 [données antérieures à 1932] :
KONG (Nouvelle Cie frse de). Siège social : 6, r. de Marignan, Paris, 8^e. T. Elys. 07-37, 07-38, 116-39 et 54-46. Ad. tél. Kong-Paris Codes. A.B.C. 5^e éd., A.Z. Soc. an. cap.

12.500.000 fr. — C. d'Ad. : Prés. : M. E[douard] Picanon ⁶ ; Adm. dél. : MM. G[aston] Lévy et M[aurice] Mizraki.

Importation et exportation à la Côte-d'Ivoire : huile et amandes de palme, cacao, café, cire, coton, bois. (2-39382).

Compagnie française de Kong
(*Le Figaro*, 23 novembre 1932)

Réunis en assemblée ordinaire le 22 novembre, les actionnaires de la Nouvelle Compagnie française de Kong (en liquidation judiciaire) ont approuvé les comptes de la période comprise entre le 1^{er} mai 1931 et le 30 avril 1932 et ceux de l'exercice 1930-31 qui avaient été rejetés par l'assemblée du 11 décembre 1931.

L'exercice 1930-31 a laissé une perte de 8.227.031 fr. et la période mai 1931-avril 1932, un déficit de 3.577.389 fr., de sorte qu'au 30 avril 1932, la perte totale atteignait 11.804.420 fr.

L'assemblée a donné *quittus* de leur gestion à la date du 30 avril 1932 à MM. Dagouret, M. [Maurice] Mizraki et Ch. Vacheret à la date du 11 décembre 1931, à MM. F[erdinand] Calcat, M[athieu] Merle, E[douard] Picanon, M. Savignac et E[mile] Vivier, et réservé celui de M. G[aston] Lévy, ancien administrateur délégué.

Une assemblée ordinaire, convoquée à titre extraordinaire, s'est tenue après l'assemblée ordinaire.

Le conseil a exposé que, à fin 1931, le passif exigible total s'élevait à 63.373.270 francs, dont 37.755.868 fr. de créances privilégiées et 29.617.402 fr. de créances chirographaires. Depuis, des conventions ont été réalisées et des abattements obtenus de sorte que le passif a été ramené à 38.018.612 fr. dont 4 millions 969.792 fr. de créances privilégiées et 33.048.220 fr. de créances chirographaires.

Pour une partie des créances privilégiées, des conditions nouvelles permettent d'en différer les remboursements ou les échéances pour le surplus, les dirigeants sont en pourparlers pour arriver à des arrangements en amenant l'extinction rapide.

Pour les créanciers chirographaires, et c'était là l'objet principal de cette réunion, l'assemblée a autorisé le conseil à leur proposer un concordat sur la base de 50 % du principal des créances, payables en neuf ans, avec échéances annuelles successives et d'un montant progressif, avec faculté de modifier ces conditions au mieux des intérêts de la société.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*L'Africain*, 11 décembre 1932)

⁶ Édouard Picanon (1858-1939) : secrétaire général par intérim du gouvernement général de l'Indochine (1895), lieutenant-gouverneur de la Cochinchine (1898-1901), gouverneur de la Nouvelle-Calédonie (1902-1905), de la Guyane (1906-1907), directeur général des douanes et régies de l'Indochine (c. 1911-1913), directeur du contrôle au ministère des colonies (1914), intendant général à la Direction des approvisionnements de siège du camp retranché de Paris, président d'honneur du Comité d'assistance aux travailleurs indo-chinois, président de la Caisse de prêts immobiliers à Casablanca (AEC 1922), président de la Cie des bois de la Côte-d'Ivoire (*Ann. indus.*, 1925), président de la Cie française de Kong, administrateur de la Cie indochinoise des mines (1929-1932), membre de l'Académie des sciences coloniales, vice-président (1931) de la Fondation Lucien de Reinach. Deux filles mariées l'une à Frédéric Mettetal, maire d'Hanoï, puis administrateur des Eaux et électricité de l'Indochine et de l'Indochinoise d'Électricité ; l'autre, Lucie, à Julien Wavrinek, négociant. Un fils, Auguste-Édouard-Eugène, employé des services civils de l'Indochine, marié à Marguerite-Émilie Lalanne.

L'assemblée extraordinaire a voté le projet de concordat qui prévoit le paiement de 50 pour cent du principal des créances en neuf ans. Le passif exigible, qui était en nombre rond de 67,4 millions, sera ramené à 38 millions, dont 5 millions ressortant aux créances privilégiées et 33 millions aux créances ordinaires.

Même ainsi amputé, il reste une lourde charge pour une affaire dont les liquidités sont totalement épuisées et dont l'avenir est loin d'être assuré, bien que, d'après le conseil, « l'horizon semble un peu s'éclaircir ». Les dirigeants, qui se sont efforcés d'assurer la campagne annuelle de la Côte-d'Ivoire, semblent quelque peu étonnés de n'avoir recueilli auprès de quatre actionnaires qu'une somme de 62.000 francs et d'avoir dû avancer 585.000 francs. Tout en les félicitant de ce dernier geste qu'ils avaient peut-être des raisons particulières d'effectuer, il faut reconnaître que le défaut d'autres concours financiers n'a rien d'étonnant que l'étonnement qu'il a suscité. On comprend fort bien, au contraire, que les actionnaires de « Kong » s'abstiennent.

En tout état de cause, le relèvement de la société, s'il est possible, exigera encore beaucoup de temps et d'argent. Même en tenant compte des prévisions les plus optimistes, les actionnaires ne peuvent espérer récupérer une fraction relativement appréciable des sommes qu'ils ont englouties dans cette affaire, sinon dans un délai qu'il est impossible de fixer

(*L'Orientation.*)

=====

27 MARS 1933 : CONCORDAT

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Le Temps*, 9 août 1933)

Un bénéfice de 400.000 francs environ, contre une perte de 3.577.388 francs ressortira des comptes de l'exercice clos au 30 avril 1933.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Les Annales coloniales*, 23 septembre 1933)

L'assemblée du 20 septembre a approuvé les comptes de l'exercice au 30 avril 1933, faisant apparaître un solde créditeur de 366.726 francs (au lieu d'une perte de 3 millions 577.388 francs en 1931-1932) qui a été consacré aux amortissements. Le rapport du conseil indique qu'aux termes du concordat du 27 mars 1933, les créanciers chirographaires ont accepté d'être réglés sur la base de 60 % du principal en dix années.

[Compagnie forestière Sangha-Oubangui](#)
(*La Journée industrielle*, 24 octobre 1934)

Les nominations en qualité d'administrateurs de MM. Gaston Lévy ⁷...ont été ratifiées.

⁷ Gaston Lévy : de la [Compagnie française de Kong](#).

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Le Journal des débats*, 1^{er} novembre 1934)

L'assemblée ordinaire tenue le 30 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1933-1934. Les résultats bruts, qui s'élèvent à 1.477.452 fr. laissent, après déduction des charges sociales, un solde déficitaire de 168.811 fr., s'ajoutant aux pertes antérieures s'élevant à 5.840.897 fr. Sur la proposition du conseil, l'assemblée, entendant assainir de plus en plus les postes de l'actif, a décidé des rajustements et amortissements formant un apurement total de 32.258.036 francs.

L'assemblée extraordinaire qui devait se tenir ensuite n'ayant pas le quorum, a été reportée au 19 novembre prochain. Il est déjà prévu que celle-ci également devra être reportée pour le même motif.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Les Annales coloniales*, 2 novembre 1934)

Réunis le 30 octobre en assemblée ordinaire les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril dernier faisant apparaître une perte de 168.811 francs. Si l'on y ajoute les rajustements et amortissements proposés par le conseil et portés au compte de profits et pertes, le débit de celui-ci ressort à 32.258.030 fr. L'assemblée extraordinaire a été reportée au 19 novembre.

=====

1935 (fin) : arrêt de l'activité commerciale en Afrique.
Les comptoirs de la Côte-d'Ivoire ont été fermés et les
immeubles mis en location (selon AEC 1951).

=====

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Les Annales coloniales*, 15 novembre 1935)

La perte de l'exercice clos le 30 avril 1935 ressort à 643.308 fr. (contre 108.811 fr. en 1933-1934) portant le déficit à 32.901.344 francs.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*La Journée industrielle*, 18 décembre 1935)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1934-1935, clos le 30 avril dernier, accusant une perte de 643.308 fr., qui vient s'ajouter au solde débiteur antérieur de 32.124.740 francs.

L'assemblée a donné *quitus* de sa gestion d'administrateur à M. Vigneras, démissionnaire, et réélu M. Vacheret, administrateur sortant.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Le Journal des débats*, 28 août 1938)

Les résultats de l'exercice au 30 avril 1938 seront à peu près comparables à ceux de l'exercice précédent, lesquels s'étaient traduits par un bénéfice de 6.750 francs.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Les Annales coloniales*, 17 octobre 1938)

Les comptes de l'exercice au 30 avril dernier font ressortir un bénéfice de l'ordre de 35.000 francs contre 6.750 fr. pour l'exercice précédent.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Le Journal des débats*, 25 novembre 1938)

L'assemblée ordinaire du 23 novembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1938 se soldant par un bénéfice de 36.308 francs affecté à l'amortissement des pertes antérieures.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1938)

L'assemblée ordinaire du 23 novembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1938, faisant ressortir un bénéfice net de 36.308 francs qui a été affecté à l'amortissement des pertes antérieures. Le solde débiteur au 1^{er} mai ressort ainsi à 33.160.065 francs.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Le Temps*, 10 janvier 1940)

Les comptes de 1938-1939 se soldent par un bénéfice de 719.487 francs contre 36.309 pour l'exercice précédent.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Le Temps*, 9 mars 1942)

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1941 font état d'un bénéfice net de 245.743 francs contre 468.298 précédemment. Les pertes reportées des exercices antérieurs s'élèvent à 29.856.543 francs.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Le Journal*, 23 mars 1942)

L'assemblée ordinaire, convoquée pour le 17 mars, n'ayant pu réunir le quorum, a été reportée au 15 avril.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Le Journal*, 1^{er} mars 1943)

Les comptes de l'exercice au 30 avril 1942, qui seront présentés, à la prochaine assemblée, font apparaître un bénéfice net de 275.622 fr., contre 245.743 francs.

AEC 1951/243 — Nouvelle Compagnie française de Kong (N.C.F.K.)

41, avenue Montaigne, PARIS (8^e).

Capital. — Société anon., fondée le 22 août 1923 par transformation de l'ancienne Cie française de Kong créée en 1894, actuellement au capital de 50 millions de fr. divisé en 500.000 act. de 100 fr.

Objet. — Opérations commerciales d'import. et d'export. de et en France, colonies françaises.

Conseil. — MM. Ch[arles] Vacheret [Groupe Kong], présid.-dir. gén. ; Pierre Bos [Socopao], v.-pr., dir. gén. adj. ; M[aurice] Auvray, Sté Commerciale des Ports africains [Socopao (SCAC)], R. Rambaud [Socopao], M[athieu] Merle [Groupe Kong].

Jean Suret-Canale,
L'Afrique occidentale et centrale (1900-1945), Éditions sociales, 1962.

Un autre groupe intéressé au commerce, mais aussi orienté vers les plantations et les exploitations forestières, est le groupe Mizraki-Lemaître qui semble avoir connu vers 1929 son apogée. Le noyau des entreprises du groupe est constitué par l'héritage de la maison Verdier en Côte-d'Ivoire : Nouvelle compagnie française de Kong, Société des plantations réunies de l'Ouest-Africain ⁸, Forestière de l'Indénié, Plantations d'Élima.

On y trouve des entreprises proprement commerciales (Compagnie générale des comptoirs africains, créée en 1921) et des entreprises d'exploitations forestières (Société d'importation des bois exotiques ⁹ : 1919) ; Société des bois de Sassandra : 1925). La multiplication des sociétés du groupe (Société française des cafés de Côte-d'Ivoire, Société coloniale africaine, Compagnie pastorale et commerciale africaine, Plantations et huileries de Bingerville, etc.) conduit à se demander si les objets propres à la société ne dissimulaient pas, pour une large part, des activités spéculatives. Le groupe semble en tout cas avoir été fort éprouvé par la crise de 1929-31, et réduit dès lors à un rôle relativement effacé.

Il contrôle par ailleurs toute une série de sociétés d'A.-E.F. (Société agricole du Gabon, Société de la haute Bokoué, Union forestière de l'Ogooué, Union forestière du Fernando-Vaz) et du Cameroun (Compagnie pastorale africaine).

⁸ Créée en 1926. Plantations en Côte-d'Ivoire et au Cameroun.

⁹ Vers la fin de cette période (veille de la Seconde Guerre mondiale) passée sous contrôle des banques (groupe Hottinguer-Vernes, notamment).

Il participe avec le groupe Weber à la Compagnie générale des plantations et des palmeraies de l'Ogooué et à la Compagnie d'exploitations forestières africaines (1920) en A.-E.F.

On retrouve dans toutes ces sociétés les noms des mêmes administrateurs : [Maurice] Mizraki, Lemaître, G[aston] Lévy, [Ferdinand] Calcat, [Mathieu] Merle.

Compagnie française de Kong [Desfossés 1956/1779]

Vacheret (Charles), 1766 (Agricole Gabon), 1779 (pdg Kong).
Auvray (Maurice)[ép. Dlle de Guercheville], 1766 (Agricole Gabon), 1779 (Kong).
Bos (Pierre)[v.-pdt délégué Socopao (SCAC)], 1766 (Sté agric. du Gabon), 1779 (Nouvelle Cie française de Kong), 1782 (Cie pastorale africaine).
Dutheil (P.), 1766 (Agricole Gabon), 1779 (Kong), 1784 (PROA).
Rambaud (R.)[SOCOPAO], 1779 (Kong).
Merle (Mathieu), 1766 (Agricole Gabon), 1779 (Kong), 1784 (adm.-dir. PROA).
Société commerciale des ports africains (SOCOPAO)(SCAC).

Leseurre (A.), 1766 (comm. cptes Agricole Gabon), 1779 (comm. cptes Kong).
Blondeau, 1779 (comm. cptes suppl. Kong).

Capital : 100.000 fr. Élevé par étapes à 50 MF en 1929. Ramené en 1931 à 12,5 MF par suite de pertes. Porté en 1949 à 50 MF par incorporation de réserves.

Participations : Union forestière de l'Ogooué, Cobaré (commissionnaires en bananes réunis), à Conakry (Guinée).

Capital : 50 MF en 50.000 act. de 100 fr. À l'origine, 0,1 MF. Élevé par étapes successives à 50 MF en 1929. Ramené en 1931 à 12,5 MF par suite de pertes. Porté en 1949 à 50 MF par incorporation de réserves.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Divid.+tantièmes
1946-47	918	—
1947-48	2.140	—
1948-49	2.771	—
1949-50	5.361	—
1950-51	7.811	—
1951-52	- 5.539	3.000
1952-53	6.292	5.177
1953-54	4.260	4.669
1954-55	10.631	—

Jean Suret-Canale,
L'Afrique occidentale et centrale (1945-1960).

La période 1945-1960 est marquée d'autre part par la mainmise de la Banque de l'Union Parisienne sur le « groupe Kong » (Nouvelle Compagnie française de Kong : Mizraki [mort en 1951]-Lemaître) qui contrôle en Côte-d'Ivoire, au Cameroun et en A.-

E.F. toute une série de sociétés dont l'importance n'est pas à vrai dire comparable au nombre : Plantations réunies de l'Ouest-Africain. et Plantations et palmeraies de l'Ogooué (l'une et l'autre en association avec la Banque de l'Indochine), Union forestière de l'Ogooué, Agricole du Gabon, Plantations d'Élima, Société des cafés de Côte d'Ivoire, Forestière de l'Indénié, Société d'importation des bois exotiques [SIBE], Compagnie d'exploitations forestières africaines, Société africaine de placages, Compagnie d'exploitations commerciales africaines, S.B.M. (Société des bois de la Mondah et du Moyen-Congo), Commerciale de l'Afrique française (Côte-d'Ivoire et Cameroun), COBARÉ (Commissionnaires en bananes réunis)(Côte-d'Ivoire)[en fait, Conakry], Pastorale africaine (au Cameroun, avec le « sucrier » Lebaudy). La présidence de la société mère passe à J. de Rouville, administrateur de la Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC], et P. Bos, grand commis du groupe, en devient vice-président-directeur général.
